2014

PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

Rapport d'activités

PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

SOMMAIRE

- **Edito de la Présidente** ..... p. 4

- **Les faits marquants de 2014** ..... p. 6

- **Le PLVG** ..... p. 8
  - missions, organisation, équipe
  - le budget 2014
  - Le site Internet valleesdesgaves.com

- **Les missions :**

- **Politiques contractuelles** ..... p. 16
  - Leader
  - Convention territoriale

- **Développement économique** ..... p. 20
  - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
  - Plan de mobilisation de la ressource forestière du Pays
  - Le diagnostic éclairage
  - Sensibilisation à la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi

- **Tourisme** ..... p. 32
  - Stratégie cyclo
  - Voie Verte des Gaves

- **Culture** ..... p. 38

- **Pôle environnement** ..... p. 42
  - Natura
  - Contrat de Rivière
  - PAPI
  - SPANC

- **Les perspectives pour 2015** ..... p. 56

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Après un an de présidence au Pays, je peux dresser un bilan très positif de l'année écoulée et la résumer en quelques mots : renouveau, implication, concertation, actions, projets.

Dans un contexte incertain de réforme territoriale, la fusion des trois syndicats mixtes au 1er janvier 2014, réalisée « sans accroc », a permis de clarifier les actions mises en œuvre depuis plusieurs années sur notre territoire.

En quelques mois, le PLVG a démontré la pertinence de ses missions et son importance pour le développement du territoire ; et ce grâce à un travail coordonné de l'équipe technique et des élus.

Ces derniers, dont certains ont rejoint le Pays à l'issue des élections du mois de mars, se sont pleinement impliqués dans les projets à mener et ont insufflé une nouvelle dynamique à la structure. Les résultats sont très positifs : programmations des derniers crédits Leader et contrat de Pays, Voie Verte restaurée, avancement du Contrat de Rivière et de l'élaboration du Programme d'Action de Prévention des Inondations, lancement du diagnostic éclairage, finalisation de l'étude bois, évaluation du DOCOB de la tourbière du lac de Lourdes, poursuite de la stratégie cyclo…

En 2015, des enjeux majeurs nous attendent. Ils auront un impact non négligeable sur l'évolution de la structure, notamment la prise de la compétence GEMAPI au 1er janvier prochain.

En tant que Pôle d'Equilibre Territorial et Rural nouvellement créé, le Pays doit également élaborer son projet de territoire, feuille de route pour les politiques contractuelles des trois prochaines années qui nous permettra de porter une véritable politique de développement à l'échelle de notre arrondissement.

Un certain nombre de dossiers devraient également aboutir en 2015 : nouveau programme Leader, contractualisation avec la région et le département, nouveau contrat de rivière, labellisation PAPI, compétence entretien du SPANC, émergence d'une filière bois… L'année 2015 apparaît au final comme une année de transition avant de grands bouleversements.

A travers toutes ces actions, nous démontrerons que le Pays est bien un outil au service des collectivités et des habitants, pour un développement du territoire cohérent et solidaire.

Maryse CARRERE

Présidente du Pays de Lourdes
et des Vallées des Gaves

LES FAITS MARQUANTS DE 2014

Fusion

Initiée en 2012, la fusion des trois syndicats mixtes du territoire de l'arrondissement d'Argelès-Gazost a abouti à la création au 1er janvier 2014 du Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, dont les statuts ont été validés par les collectivités du territoire à l'automne. Cette nouvelle structure poursuit les missions des trois syndicats et a conservé le même personnel. Seule la représentativité est modifiée puisque ce sont les communautés de communes qui composent désormais cette nouvelle entité compétente sur 87 communes de l'arrondissement d'Argelès-Gazost.

Elections municipales et renouvellement des délégués en cours d'année

Les élections de mars 2014 ont un impact direct sur l'activité du syndicat mixte récemment créé et cela a nécessité de renouveler les instances syndicales, mises en place en début d'année 2014. Il a donc fallu réaliser un travail de pédagogie pour que les nouveaux élus du Pays et issus des élections puissent s'approprier les missions du Pays.

Lancement diagnostic éclairage

Dans le cadre de son soutien à la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi le Pays a souhaité être précurseur en lançant le diagnostic éclairage public et pollution lumineuse des 87 communes du territoire. Ce diagnostic qui sera réalisé par Dark Sky Lab, permettra de suivre la qualité du ciel et évaluer ainsi les apports de la RICE et celui des projets de conversion d'éclairage dans les communes.

Premier programme Permission de minuit

Tout en poursuivant les actions de sensibilisation sur la RICE auprès des élus locaux, le Pays a initié une programmation spécifique durant l'été 2014 à l'attention des habitants du territoire et des visiteurs pour leur faire découvrir la RICE. Ce programme « Permission Minuit » regroupait des dizaines de soirées et manifestations organisées pour une découverte de la magie des Pyrénées la nuit.

Candidature Leader 2014-2020

L'équipe du Pays a été fortement mobilisée par la candidature au prochain programme Leader. Cette candidature élaborée avec le territoire partenaire du Pays de Tarbes et de Haute Bigorre a donné lieu à une large concertation des acteurs et la réalisation d'un diagnostic territorial. Réalisée en interne, la candidature a pu être déposée en novembre pour une instruction par la région début 2015.

Evaluation DOCOB du site Tourbière et Lac de Lourdes

L'objectif de cette évaluation était de déterminer si la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB a permis de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire (visés par Natura 2000). Cela a permis d'analyser les actions entreprises, mais aussi la conduite de l'animation et de la concertation. Dans une réelle volonté d'intégrer la concertation, l'étude s'est déroulée en étroite collaboration avec les acteurs du site.

Fermeture de l'accueil touristique de la Porte des Vallées

Dans le cadre de la fusion, le PLVG a hérité de la Porte des Vallées des Gaves, située à Agos-Vidalos et qui était un point d'information touristique pour la Haute Vallée des Gaves. Au vu de la fréquentation relativement faible de ce site, rapporté à un coût de fonctionnement élevé, il a été décidé par les élus du syndicat de fermer ce point d'accueil en septembre 2014. Depuis, les locaux sont loués au SIVU de la Réserve Naturelle du Massif du Pibeste-Aoulhet.

Le territoire et les missions

Le territoire est structuré administrativement par 8 communautés de communes, regroupement 87 communes et près de 40 000 habitants :

-CC de Batsurguère
-CC du Montaigu
-CC de Gavarnie-Gèdre
-CC du Pays de Lourdes
-CC du Val d'Azun
-CC du Pays Toy
-CC de la vallée de Saint-Savin
-CC de la vallée d'Argelès-Gazost

Les missions du Pays sont de plusieurs ordres :

➢ politiques partenariales d'aménagement du territoire : définition et mise en œuvre d'une stratégie de territoire notamment dans les domaines :

- du tourisme
- du développement économique
- de l'agriculture
- des services à la population
- de l'habitat
- de la lutte contre la pollution lumineuse

Mise en œuvre de cette stratégie par le biais de dispositifs contractuels et partenariaux existants (contrat de pays, convention territoriale, programme LEADER) ou à venir.

➢ développement touristique : élaboration et mise en œuvre d'une politique globale de développement et de promotion touristique sur l'ensemble du périmètre syndical, notamment les actions suivantes :

- maîtrise d'ouvrage et gestion de la Porte des vallées des gaves
- maîtrise d'ouvrage et gestion de la voie verte des gaves
- animation du réseau des offices de tourisme
- stratégies vélo
- conception et commercialisation d'outils de promotion communs
- évènementiels

➢ développement durable et protection de l'environnement : élaboration et mise en œuvre d'une politique globale de développement durable et de protection de l'environnement à l'échelle du périmètre syndical, notamment les actions suivantes :

- la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi et la lutte contre la pollution lumineuse
- la compétence assainissement non collectif : gestion du service public d'assainissement non collectif pour le contrôle des installations, leur entretien et leur réhabilitation
- élaboration et animation du contrat de rivière et du programme d'actions de prévention des inondations
- valorisation de la ressource forestière et développement d'une filière« bois-énergie »
- mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 des sites « tourbière et lac de Lourdes » et « gave de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets »

➢ politique culturelle : élaboration, animation et mise en œuvre d'un projet culturel de territoire visant à développer la culture vivante, professionnaliser les acteurs et développer les partenariats entre les collectivités et les acteurs culturels du territoire.

L'organisation

Le PLVG est administré par un Comité Syndical composé de délégués et de suppléants élus au sein des collectivités membres. Ce Comité est présidé par Maryse CARRERE. Sept comités syndicaux et cinq Bureaux se sont réunis en 2013 et ont permis l'adoption de 126 délibérations.

	Titulaire	Titre/Fonction	Suppléant	Titre/Fonction
CC Gavarnie Gèdre	**Claude TRESCAZES**	Elu de Gavarnie	André CASTAGNE	Elu de Gèdre
CC Montaigu	**Joseph FOURCADE**	Pdt CC Montaigu, maire de Ger	Jean-Claude CASTEROT	Maire de Geu
CC Batsurguère	**Paul SADER**	Pdt CC Batsurguère, maire de Viger	Evelyne LABORDE	Maire d'Omex
CC Pays de Lourdes	Josette BOURDEU	Pdt CCPL, maire de Lourdes	Jean-Marc BOYA	Maire d'Adé
	Bruno VINUALES	Elu de Lourdes	Stéphane ARTIGUES	Elu de Poueyferré
	Jean-Claude BEAUCOUESTE	Maire de Saint-Pé de Bigorre	Paul HABATJOU	Maire d'Arcizac-Les-Angles
	Jean-Louis CAZAUBON	Maire de Poueyferré	Alain GARROT	Elu de Lourdes
	Marie PLANE	Maire d'Artigues	Patricia SAYOUS	Elue de Lourdes
	Claude DAMBAX	Elu d'Adé		
	Gérald CAPEL	Elu de Lourdes		
	Philippe CASTAING	Maire de Peyrouse		
	Marguerite BOUR	Maire d'Escoubès-Pouts		
	Chantal MORERA	Maire de Lézignan		
	Yvette LACAZE	Maire des Angles		
	Claude HEINTZ	Elu de Lourdes		
	Ange MUR	Maire de Jarret		
CC Val d'Azun	**Viviane ARTIGALAS**	Maire d'Arrens-Marsous	Charles LEGRAND	Maire d'Arras-En-Lavedan
	Vincent FONVIEILLE	Pdt CCVA	Didier THEIL	Elu d'Arras-En-Lavedan
CC Pays Toy	**Jean-Marie DUPONT**	Elu de Betpouey	Laurent GRANDSIMON	Maire de Luz-St-Sauveur
	Jean-Louis NOGUERE	Maire de Sers	Jean-Pierre PRAT	Maire de Viey
	Pierre NADAU	Elu d'Esquièze-Sère		
CC Vallée Saint Savin	**Maryse CARRERE**	Maire de Lau-Balagnas	Gérard HAURET-CLOS	Elu de Lau-Balagnas
	David AOUSTIN	Elu de Soulom	Xavier MACIAS	Maire de Soulom
	Noël PEREIRA DA CUNHA	Pdt CCVSS, Maire de Pierrefitte-Nestalas		
	Eric LESTABLE	Elu de Cauterets		
CC Vallée Argelès-Gazost	Stéphanie LACOSTE	Pdt CCVAG, Maire de Beaucens	Jean-Marc ABBADIE	Maire d'Agos Vidalos
	Dominique GOSSET	Maire d'Ouzous	Dominique ROUX	Maire d'Argelès-Gazost
	Françoise DUPUY	Elue d'Argelès-Gazost		
	Régis BAUDIFFIER	Maire d'Ayros-Arbouix		

Les vice-présidents en rouge composent, aux côtés de Maryse Carrère, le Bureau syndical.

L'équipe

L'équipe du Pays se compose de 11 agents permanents et d'un agent mise à disposition par une autre collectivité. Marie-Lys Nogué qui était agent à la Porte des Vallées a été mise à disposition de l'Office de Tourisme de Lourdes depuis octobre 2014.

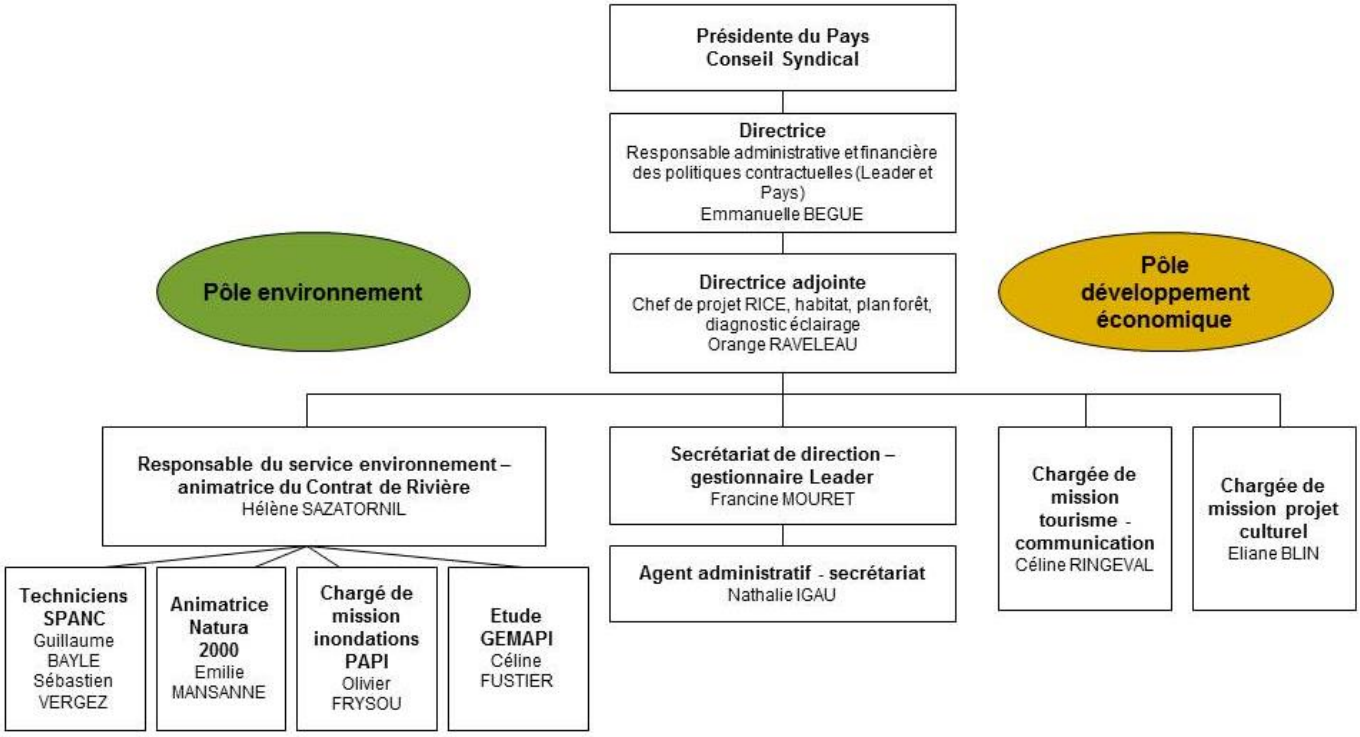

LE BUDGET 2014

L'exercice 2014 a été le premier budget du syndicat fusionné et nous n'avons pas d'éléments de comparaison ou d'évolution sur d'autres exercices.

En section de fonctionnement, les dépenses réelles réalisées se sont élevées à 751 121€ ; dans un budget global de fonctionnement de 826 415€.

84% du budget prévisionnel a été réalisé. Cet écart est dû notamment à des études non réalisées (candidature Leader en interne, une étude Natura 2000 annulée), au report de certaines dépenses (solde du Réseau qualité, reversement des primes de l'OPAH) et à des dépenses moindres (entretien de la voie verte, de la porte des vallées (suite à sa fermeture), en frais d'impression et de communication).

B*udget de fonctionnement 2014 : répartition par poste*

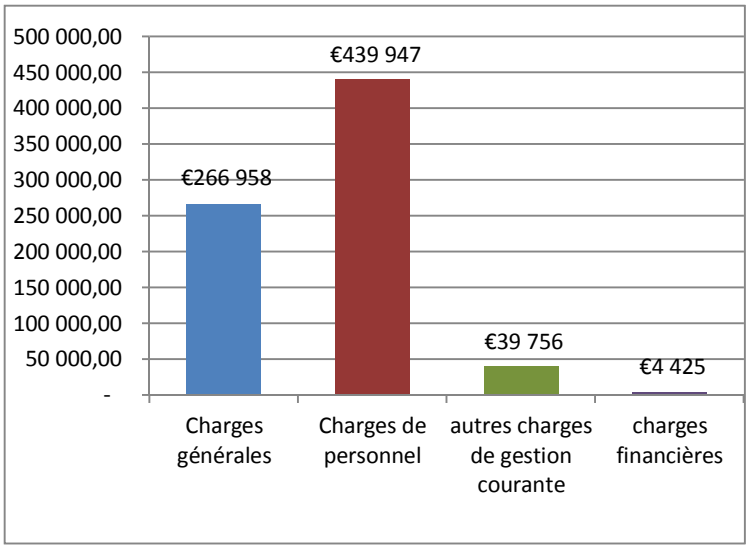

Le PLVG a perçu 763 427€ de recettes réelles de fonctionnement auxquelles s'ajoutent 31 597€ d'opérations d'ordre, et 80 626€ d'excédent 2013.

Les contributions des membres, s'élevant globalement à 310 000€, représentent 41% des recettes réelles et les subventions extérieures 56%.

L'exercice 2014 se clôture donc sur un excédent de fonctionnement de 49 235€.

La répartition du budget de fonctionnement par « mission » permet d'avoir une vision des différents services du Pays et de leur financement.

En dehors de la Voie Verte des Gaves et de la Porte des Vallées, qui sont deux équipements appartenant au Pays, toutes les missions réalisées sont financées par des aides publiques (cf. graphique relatif aux subventions). Cela met en avant la fragilité de notre structure qui dépend essentiellement de programmes contractuels, mais également la capacité du syndicat et de son équipe à mobiliser des financements publics pour accompagner par de l'ingénierie le développement du territoire.

Les contributions des membres permettent donc de couvrir l'autofinancement qui reste à la charge du Pays sur ces différents postes.

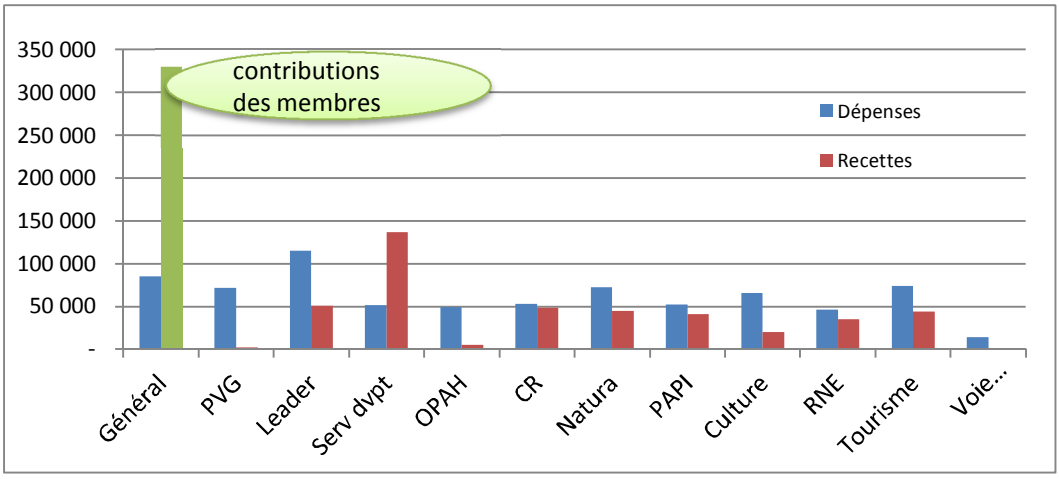

A noter sur Natura 200, l'animation et les actions sont financées à 100% par l'Etat et l'Europe mais l'écart sur la graphique s'explique par le décalage dans le versement des subventions.

En section d'investissement, le budget 2014 prévoyait un total de dépenses de 496 0475€. Près de 70% du budget a été réalisé et 26% ont été inscrits en *restes à réaliser* sur le budget 2015 (soit 108 415€).

Le budget d'investissement était composé à 53% par les deux études lancées en 2014 : le plan de mobilisation de la ressource forestière (90 690€) et le diagnostic éclairage (145 560€). La première étude est terminée et la seconde sera achevée en 2015.

Le budget 2014 a également permis de réaliser les travaux de restauration de la Voie Verte des Gaves suite aux crues.

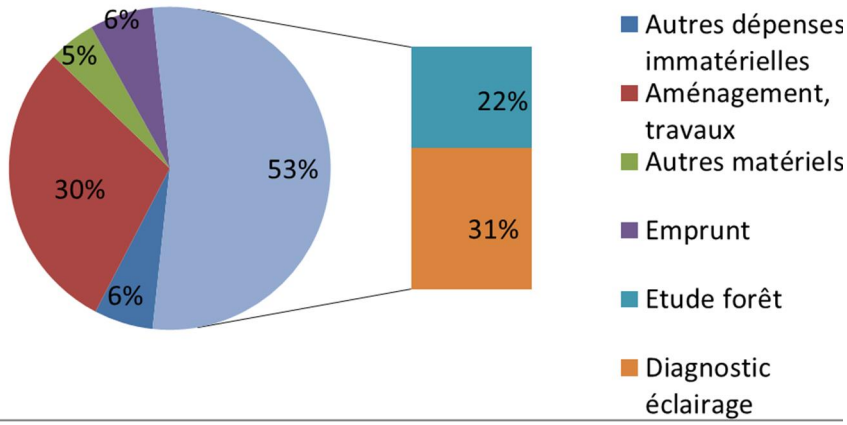

Répartition des dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 272 789€ sont composées à 37% de subventions extérieures finançant les études et travaux réalisés ; 33% par les emprunts contractés pour la voie verte et pour le diagnostic éclairage ; et 28% des opérations d'ordre. A cela s'ajoute l'excédent 2013 de 55 182€ et les *restes à recevoir* pour 68 989€.

L'excédent d'investissement qui sera reporté s'élève à 40 096€ ; si l'on déduit les « restes à recevoir et à réaliser », le résultat cumulé est de 670€.

Si l'on analyse la répartition des subventions perçues en 2014 (fonctionnement et investissement), on constate que nos financeurs principaux sont le Conseil Général, l'Europe, la Région, l'Agence de l'Eau et l'Etat. La part Etat devrait être supérieure mais les recettes liées à l'OPAH n'ont pas été perçues en 2014 et sont reportées au budget 2015.

LE SITE INTERNET www.valleesdesgaves.com

Le PLVG a repris pour son site administratif le site créé en 2011 par le SMDRA. Ce site réalisé par Otidea offre au Pays un outil performant pour communiquer sur ses actions et pour diffuser de l'actualité. C'est un outil très fonctionnel qui est mis à jour par tous les agents.

Une fréquentation stable

∗ **20 840 visites** (stable par rapport à 2013) et 15 823 visiteurs uniques (+2%)
∗ 75% de nouveaux visiteurs (constant par rapport à 2013)
∗ 54 424 pages vues : 2.7% de plus qu'en 2013.
La visite de notre site Internet a été fortement impactée en 2013 par les crues du Gave qui ont amené sur nos pages dédiées à l'eau et aux rivières un flux important.

L'origine des internautes est très variée mais les pays qui consultent le plus sont Madagascar, la Belgique, l'Espagne, le Brésil, le Maroc, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Italie.

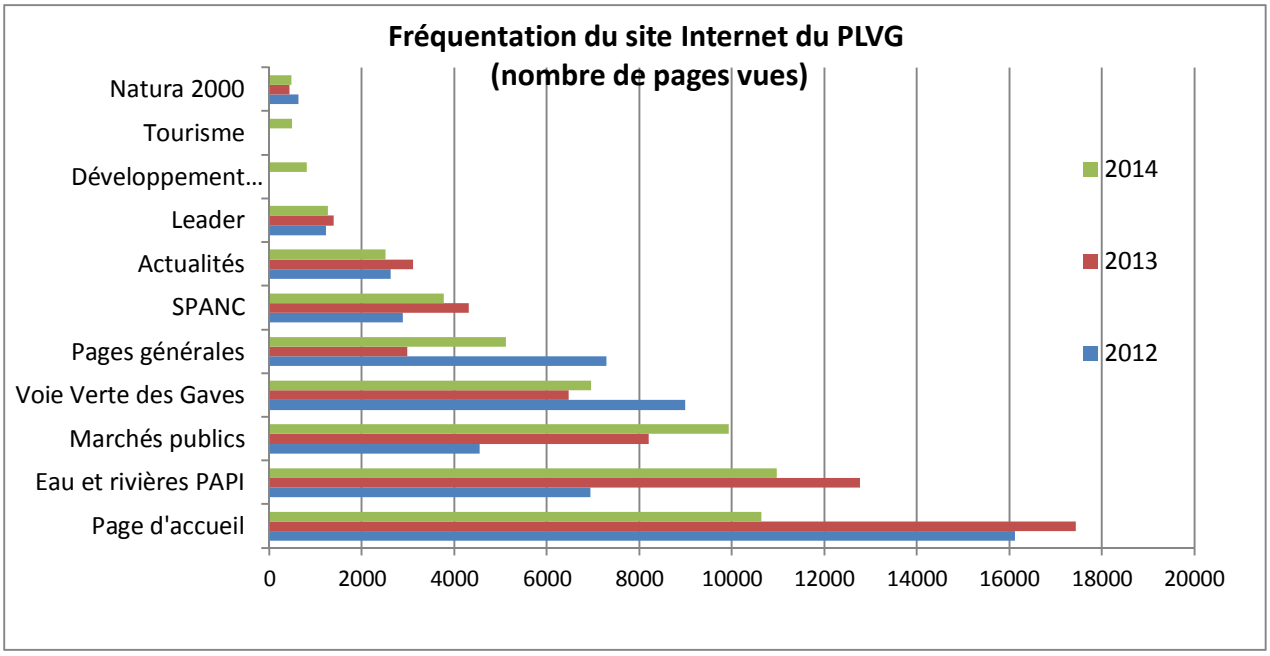

Un outil d'information reconnu

Si l'on se penche sur la consultation du contenu, les pages les plus consultées concernent l'eau et l'environnement. Pour Natura 2000, la faible consultation s'explique par le fait qu'un site spécifique existe pour le réseau Natura 2000 des Vallées des Gaves.

Les pages de publicité des marchés publics ont également vu leur fréquentation encore augmentée de 20%, ce qui est un retour intéressant sur cet outil utile aux collectivités du territoire et qui donne une certaine visibilité à nos marchés.

Les pages de la Voie Verte des Gaves ont une fréquentation stable, sur l'ensemble des pages, et notamment celles traduites en anglais et espagnol.

Les pages générales relatives au PLVG, son organisation et ses missions, ont été très consultées cette année. Cela s'explique par la fusion et la création du nouveau syndicat mixte au 1er janvier 2014.

Enfin, de nouvelles rubriques ont fait leur apparition en 2014 : tourisme et développement économique suite à la fusion ; leur fréquentation devrait s'accroître en 2015.

Il est à noter que l'outil Newsletter n'a été utilisé qu'une fois en 2014 faute de temps ; le site est cependant régulièrement alimenté par des actualités.

Le référencement

Concernant les sources de trafic de notre site Internet, on peut observer une amélioration de notre référencement car l'accès direct par des sites partenaires est passé de 22% à 32%. Il s'agit principalement d'un référencement sur les sites dédiés aux voies vertes, et un référencement de nos partenaires locaux (Offices de Tourisme et collectivités).

L'accès direct représente 22% et les moteurs de recherche 46%.

Concernant les sites référents, ils sont principalement liés à la Voie Verte des Gaves. Les premiers sites référents : OT de Lourdes ; voievertes.com ; OT d'Argelès-Gazost ; mairie de Lourdes ; l3v.com (camping des trois vallées d'Argelès-Gazost) ; Communauté de Communes du Pays Toy ; voiescyclables.free.fr ; mairie de Luz ; le site Tourisme en Midi-Pyrénées ; Af3v.org (association des véloroutes et voies vertes) ; Gest'eau (site national des outils de gestion ; un site de marchés publics ; le Conseil Général.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

LE PROGRAMME LEADER 2007-2013

Le PLVG a succédé au SMDRA pour mettre en œuvre le programme Leader sur le territoire. Ce programme doté d'une enveloppe de 1.9 millions d'euros s'est achevé en décembre 2014. La stratégie adoptée par le Groupe d'Action Locale « équité territoriale et qualité environnementale pour le développement durable des Vallées des Gaves » a été mise en œuvre depuis 2009 avec des résultats très positifs dans l'ensemble.

Avancement du programme

La sixième et dernière année de programmation a permis de soutenir 8 projets, ce qui porte le nombre total de projets programmés à 101. Toute l'enveloppe dédiée au GAL a été programmée.
Le GAL a programmé 2 067 411 € soit 109% de son enveloppe globale. Cette « surprogrammation » va permettre d'anticiper d'éventuels reliquats issus des projets qui se terminent et qui sont en sous-réalisation.

L'avancement du programme est le suivant au 31 décembre 2014 :

- 109 % de l'enveloppe programmée
- 90% de l'enveloppe engagée
- 62% payés.

Les résultats de l'évaluation finale

L'évaluation finale collective du GAL, menée avec l'ensemble des GALs de la région, a abouti à des conclusions très positives dans l'ensemble.

- Une stratégie large et transversale partiellement atteinte
- Une réelle plus-value sur le secteur agro-environnemental et la question du foncier : initiation d'une dynamique à poursuivre
- Réponse à un besoin des territoires sur les services
- Interventions spécifiques à renforcer sur le tourisme
- Une gouvernance efficace : animation de proximité, programmation, partenariat public-privé
- Des efforts de communication à améliorer

Le GAL est parvenu à mettre en œuvre la majorité de ses objectifs même si la programmation globale manque de projets portés par des acteurs privés et de projets très innovants. Cette faiblesse peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les contreparties publiques nécessaires au financement qui contraignent les thématiques des projets, la complexité et la durée des procédures qui freinent certains projets.

Les recommandations apportées individuellement pour notre GAL sur les thématiques et sur la mise en œuvre du programme, tout comme la capitalisation régionale ont constitué un formidable socle de travail pour travailler à la candidature du prochain programme.

Un diagnostic de territoire

En complément et dans la droite ligne de l'évaluation finale, le GAL a souhaité réaliser un diagnostic territorial, sept ans après celui qui avait été réalisé lors de la candidature.

Pour réaliser cet état des lieux, le GAL a fait appel à une stagiaire en Master 2 Aménagement et projets de territoire, Céline Demay. Cette étudiante s'est appuyée sur les diagnostics et études existants localement, mais a également recensé et actualisé les données en faisant appel à des personnes ressources. Cet état des lieux a pris en compte les différentes stratégies ou projets qui impactent le périmètre du GAL : projet de territoire du Conseil Général, stratégie de massif, Charte du Parc National des Pyrénées, Pôles touristiques, fusion avec le Pays, évolution règlementaire des Pays….
Ce diagnostic thématique a permis de prendre du recul sur chaque thématique traitée et de comparer l'état initial avec les avancées permises par le programme Leader.
Outre la présentation générale du territoire et de la structure porteuse du GAL, et les éléments sociodémographiques, le diagnostic a porté sur les thèmes suivants : patrimoine naturel et environnement ; mobilité, flux et transports ; habitat logement ; culture patrimoine ; ressources économiques.
Ce diagnostic a permis de mettre en avant les éléments où le programme Leader était intervenu, et cela a également permis de voir les faiblesses du programme, notamment sur le commerce et l'artisanat.

Les enseignements de ce programme

- Nécessité de mieux représenter les secteurs concernés par la stratégie au sein du comité de programmation
- Améliorer la connaissance de la grille de sélection par les porteurs de projets ; le comité de programmation doit définir, sur proposition du comité technique, les critères, méthodes de sélection et indicateurs.
- Garantir la souplesse des critères de sélection, s'adapter aux territoires, aux secteurs d'activités
- Renforcer le rôle du comité de programmation en encourageant la concertation et les échanges.
- Améliorer la coordination, la mutualisation et développer les échanges entre les acteurs.

Deux aspects devront particulièrement être préparés en amont du programme et les moyens humains notamment devront être dédiés tout au long de sa mise en œuvre : la communication et la coopération.

Candidature au nouveau programme 2014-2020

Pour la candidature au nouveau programme Leader, un changement majeur est intervenu avec un seuil de population minimal fixé à 45 000 habitants par GAL par la Région Midi-Pyrénées. Cela a amené le GAL à se tourner vers son partenaire le plus naturel qui est le Pays de Tarbes Haute Bigorre qui va se restructurer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural autour de trois communautés de communes en 2015.

L'élaboration de la candidature a été menée en privilégiant la concertation malgré des délais très courts. Le nouveau périmètre défini a alors montré toute sa pertinence lors des ateliers d'échanges qui ont réuni des acteurs de l'ensemble du territoire pour évoquer les thématiques économiques, du tourisme, de la culture et des services.

La candidature a été également élaborée à partir d'éléments approfondis : le diagnostic du GAL des Vallées des Gaves a été élargi à l'ensemble du périmètre, les évaluations finales des deux GAL ont fait l'objet d'un travail spécifique du cabinet. Le croisement des deux évaluations a permis de mettre en exergue les enseignements du programme actuel sur chaque territoire, les complémentarités des deux GAL et les points de vigilance pour que notre partenariat fonctionne bien.

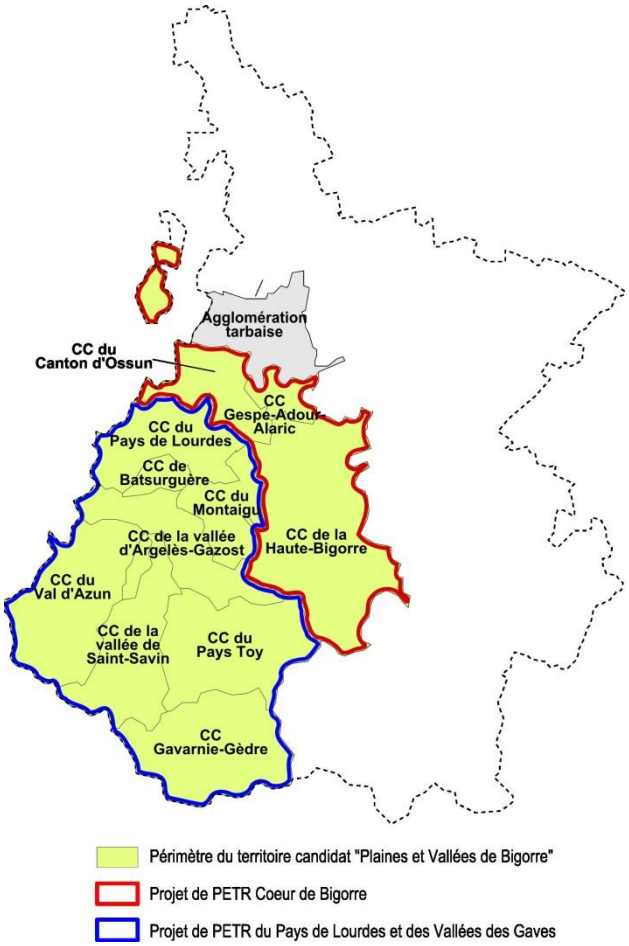

Enfin, des phases de travail avec les potentiels partenaires financiers (Conseil Général et Parc National des Pyrénées) ont été menées tout comme avec les consulaires qui sont des partenaires privilégiés.

La nouvelle entité « Plaines et Vallées de Bigorre » a finalement déposé la candidature en novembre auprès de la région sur la base de la priorité ciblée suivante : *Innover et mutualiser pour un territoire dynamique et attractif.* L'objectif est en effet de favoriser l'innovation, la mise en réseau et la mutualisation pour conforter le dynamisme de notre territoire dans un souci d'équité et de proximité et de renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle du territoire.

LA CONVENTION TERRITORIALE ET LE PROGRAMME OPERATIONNEL 2014

2014, une année de transition

Depuis la signature du premier contrat de Pays des Vallées des Gaves en 2004, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Etat ont toujours accompagné les territoires haut-pyrénéens au travers de procédures contractuelles de développement. Le 31 décembre 2013 toutes les conventions territoriales de Pays (période 2008-201) sont arrivées à leur terme. Dans un contexte de réforme territoriale (Loi MAPTAM) et de négociation des futurs dispositifs contractuels, l'année 2014 a constitué une année de transition.

Afin d'éviter toute rupture dommageable aux dynamiques de développement territorial en cours, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées et l'Etat ont décidé de poursuivre leur soutien en direction des pays pour cette année de transition. Ainsi les collectivités locales de l'arrondissement d'Argelès-Gazost ont pu, une année de plus, solliciter des aides au titre de la convention territoriale du Pays des Vallées des Gaves.

Les chiffres « clef » de cette programmation (validée en comité des financeurs le 17 novembre 2014) :
- 12 projets financés représentant 11.989.926 € HT de dépenses publiques
- 2.659.634 € d'aides publiques mobilisées

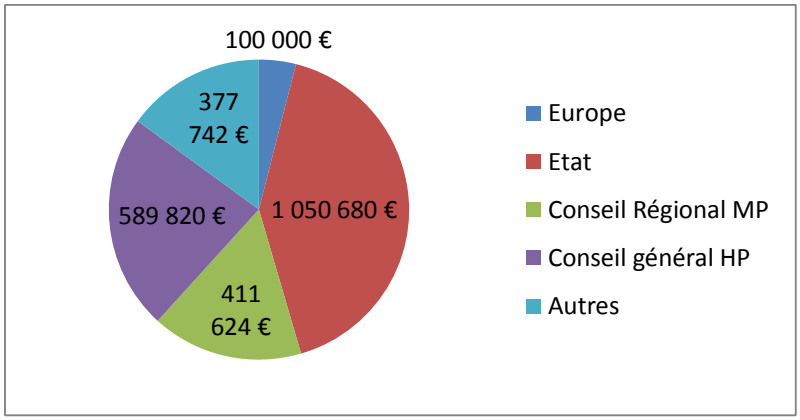

Programma opérationnel 2014 : répartition des aides publiques selon la nature des financeurs

La nature des projets financés

Axe 1 / Aménagement, environnement et patrimoine : 3 projets
- 1 projet de conversion de l'éclairage public concernant une quarantaine de villages du pays
- 1 projet d'aménagement de cœur de village
- 1 projet de créations de jardins familiaux communaux

Axe 2 / Emploi, ressources et développement économique : 6
- 2 projets d'aménagement de centres thermaux ou thermoludiques
- 2 projets de réhabilitation/reconstruction de piscines
- 1 projet de création d'une place récréative et 'un bassin de baignade naturel
- 1 projet de création d'une chaufferie bois

Axe 3 / accueil, culture et solidarité : 3
- 1 projet de réhabilitation de 2 logements locatifs
- 1 projet de suivi-animation de l'OPAH

Axe 4 / assistance technique :
- 1 projet d'assistance technique du pays

L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Dès sa création, le Pays des Vallées des Gaves a travaillé sur les problématiques liées à l'habitat. Après un diagnostic en la matière réalisé en 2007, deux Programmes d'Intérêt Général, *« performance énergétique des logements privés »* et « adaptation des logements au vieillissement et aux handicaps », ont été mis en place permettant ainsi aux ménages des Vallées des Gaves de bénéficier de conseils et d'aides financières pour leurs travaux de l'Etat, du CG 65 et du CRMP.

Ces dispositifs ayant portés leurs fruits, ils ont été poursuivis en 2013, sous la forme d'une opération globale qui comprend aussi la thématique de l'habitat indigne : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui repose toujours sur une convention passée entre le SMPVG, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.
La convention OPAH ayant été signée pour 3 ans et le bilan de l'année 2013 ayant été très positif, l'OPAH a été reconduite en 2014.

Le PACT HD Béarn Bigorre est missionné par le pays pour aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à monter des dossiers de demandes de subventions pour mobiliser des aides financières publiques et privées.
Il travaille bien sûr en étroite collaboration avec différents partenaires pour proposer un service complet aux propriétaires : ANAH, Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Conseil Régional Midi-Pyrénées, CAF, ADIL 65, ADEME, caisses de retraites...

Le bilan de l'OPAH établi au 31 décembre 2014
Le bilan établi au 31 décembre 2014 pour l'année écoulée est une fois de plus positif puisque l'objectif global fixé dans la convention OPAH à 73 logements subventionnés a été dépassé : 80 projets ont été financés.

Bilan de l'OPAH en 2014 et 2013	Résultats OPAH 2014	Dossiers en cours	Résultats 2013	Objectifs OPAH 2013
Nombre total de logements	**80**	**87**	**91**	**73**
Nombre de dossiers "énergie"	44	50	54	30
Nombre de dossiers "adaptation"	21	30	28	25
Nombre de dossiers "insalubrité"	15	7	9	18

Le nombre de dossiers « amélioration de la performance énergétique » aurait été plus important si les crédits de l'ANAH avaient été plus conséquents. Fin décembre 2014, 87 dossiers étaient en instance de dépôt dont 50 dossiers liés à l'énergie.

Le succès rencontré par l'OPAH a en effet entraîné une très forte dynamique sur le territoire qui s'est malheureusement heurtée à des tensions au plan national et local du fait des capacités d'engagements effectives de l'ANAH. Par la circulaire du 9 juillet 2014, la directrice générale de l'ANAH a demandé une adaptation des programmes d'actions 2014 pour définir les modalités de régulation du flux des dossiers pour la fin de l'exercice 2014. La délégation départementale a été conduite à rejeter tous les dossiers présentés par les propriétaires occupants modestes « énergie » à

compter du 16 septembre 2014 ; seuls les dossiers déposés par des propriétaires occupants très modestes ont été instruits. Les autres dossiers (insalubrité, adaptation des logements et propriétaires bailleurs) ont quant à eux été instruits de façon normale.

Sur la période 2013-2014, le PACT HD Béarn Bigorre a été contacté 406 fois et le nombre de dossiers effectivement déposé est de 170. Plus de la moitié des contacts n'aboutissent pas au dépôt de dossiers et au subventionnement. Dans 32% des cas les revenus du foyer sont hors plafond, dans 29% des cas le projet de rénovation ne permet pas d'atteindre la performance énergétique attendue dans le cadre du Programme « Habiter mieux » ; les autres causes sont très diverses : décès, travaux déjà réalisés, logements saisonniers ou résidence secondaire…

Communautés de communes	Nombre de Contacts	Nombre de Dossiers	Montants des travaux	Montants des aides
Pays de Lourdes	198	77	1 328 558 €	808 902 €
Vallée d'Argelès-Gazost	69	30	582 696 €	329 562 €
Vallée de Saint-Savin	37	16	220 209 €	130 927 €
Pays Toy	25	18	296 696 €	139 742 €
Val d'Azun	31	21	448 896 €	250 247 €
Montaigu	6	6	69 604 €	41 948 €
Batsurguère	5	2	22 428 €	18 052 €
Gavarnie - Gèdre	1	0	0 €	0 €
TOTAL	**372**	**170**	**2 969 087 €**	**1 719 380 €**

Bilan de l'OPAH sur la période 2013/2014 par communautés de communes

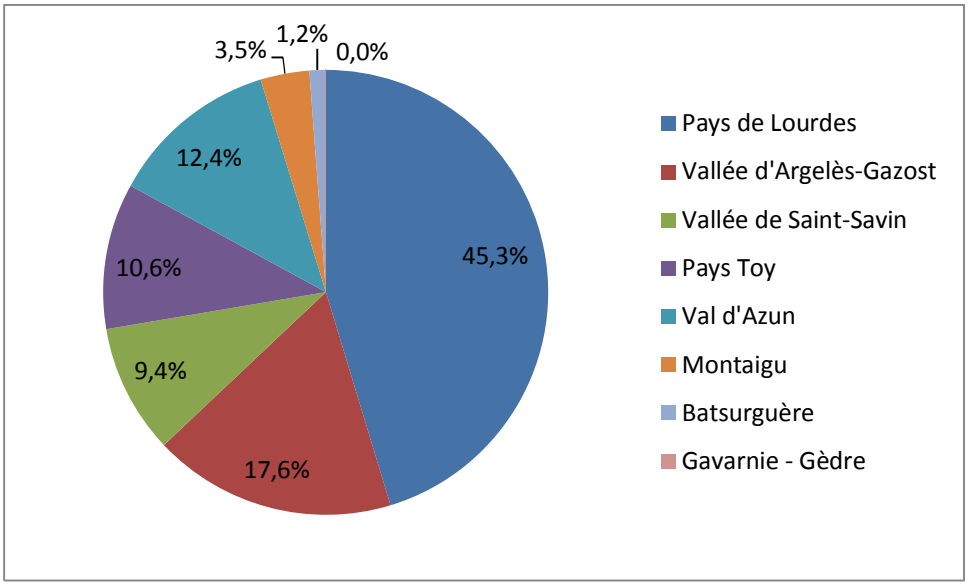

Provenance des 170 dossiers déposés en 2013-2014
(Ventilation par communautés de communes)

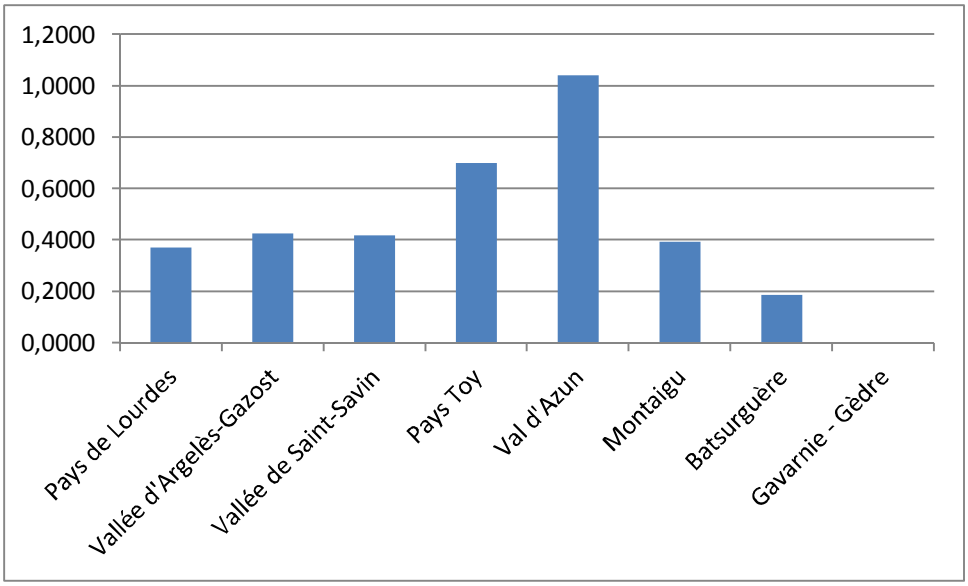

Nombre de dossiers pour 100 habitants (en 2014 et d'après population 2010)

Proportionnellement au nombre d'habitants, on constate que c'est la Communauté de Communes du Val d'Azun qui bénéficie le plus du dispositif (1,04 dossiers/100 habitants) suivi par celle du Pays Toy (0,70 dossiers/100 habitants) . En deux ans aucun dossier n'ont été déposé sur le territoire de la Communauté de Communes de Gavarnie-Gèdre. Les dossiers déposés sont peu nombreux en Vallée de Batsuguère (0,18 dossiers/100 habitants) . Dans les 5 autres Communautés de Communes, la dynamique est quasiment identique avec une valeur proche de 0,4 dossiers/100 habitants.

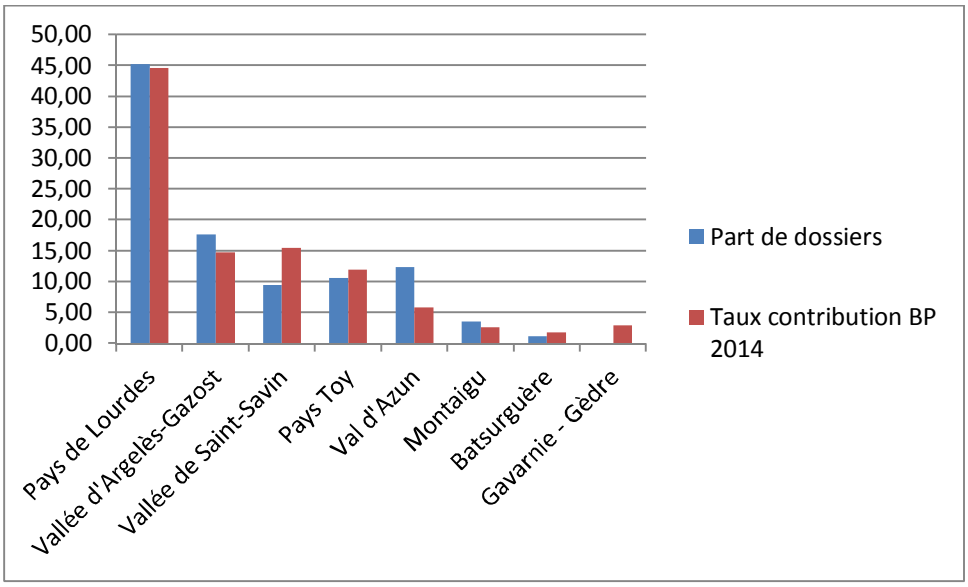

Comparaison entre la part de dossiers déposés dans chaque communautés de communes et le taux de contribution des communautés de communes au budget du PLVG

Le montant des travaux générés par l'OPAH s'élève à 2 969 087 € (pour 2 ans) pour un montant d'aides de 1 719 780 €. En moyenne un projet de réhabilitation dans le cadre de l'OPAH du PLVG est donc financé à 58% mais les écarts sont grands et varient de 35% à 100% en fonction de la nature des travaux, de la situation social du foyer et de la nature du programme de travaux.

Considérant que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves participe à hauteur de 48 640 €/an pour financer le suivi-animation de l'OPAH, que déductions faites des subventions de l'ANAH et du Conseil Général il reste à charge du pays un autofinancement de 27.156 €/ an, on peut dire que l'impact économique de l'OPAH est très bon : pour 1 € injecté par le pays c'est un peu plus de 54 € qui sont dépensés sur le territoire au profit des artisans locaux.

Dominique Gosset, Vice-président du PLVG en charge de ce dossier réunit le comité de pilotage de l'OPAH tous les semestres pour faire le bilan de l'OPAH.
La communication sur le dispositif a été assurée au moyen d'un message d'intérêt général sur les ondes de la radio Fréquence Luz, la radio du PLVG ; au moyen également d'un flyer disponible en mairie, en téléchargement sur le site Internet du pays ou via les partenaires sociaux.

PLAN DE MOBILISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES DU PAYS

Le territoire du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves présente une très forte dominante rurale avec un contexte montagneux caractéristique dans ses problématiques et approches économiques. Cet espace est aujourd'hui très peu exploité, avec des boisements naturels qui ont colonisé des terres autrefois agricoles ou pastorales, des bois souvent de faible valeur marchande, des contraintes d'exploitation caractéristiques des régions montagnardes et un morcellement forestier important représentant un handicap supplémentaire.

Le couvert forestier représente 27% du territoire (34 000 ha) composé pour moitié de forêts publiques à dominante hêtraie-sapinière et pour moitié de boisements privés lâches et morcelés. La forêt du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est sous exploitée car le prélèvement sur les surfaces exploitées est de 1,5m^3/ha/an alors que l'accroissement naturel est estimé à 5m^3/ha/an. Ce bois est majoritairement destiné à l'industrie du papier ou au chauffage.

En 2013 le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves s'est engagé dans une démarche de développement durable liée à la forêt publique et les boisements privés en choisissant de réaliser une étude du potentiel forestier du territoire : un plan de mobilisation durable de la ressource forestière locale publique et privée.

L'objectif de cette étude était de connaitre précisément la ressource en bois locale et de vérifier si cette ressource pouvait faire l'objet d'une exploitation plus importante et économiquement viable dans le respect des contraintes environnementale et sociétales.

Après appel d'offre, l'étude a été confiée à l'automne 2013 à un groupement de trois bureaux d'étude :

- un ingénieur forestier indépendant, Emmanuel Bonaimé
- Arbres et Avenir, Jean-François Veille
- EGA, François Joliclerc

Notons que cette étude a reçu le soutien financier du Parc National des Pyrénées et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

Plan de financement de l'étude	Montant TTC	RESSOURCES	Montant
Poste 1 Acquisition de données Poste 2 Frais d'études	10.332,99 € 90.690,00 €	Aides publiques : Union Européenne (Leader) Parc national des Pyrénées Département(CPT) Autofinancement :	 32.725,00 € 9.572,00€ 13.312,00€ 45.413,99 €
TOTAL	101.022,99 €		101.022,99 €

Après une phase préalable de collecte d'un grand nombre de données nécessaires auprès de l'ONF, du CRPF, de l'IGN, de la DGFIP, de la Chambre d'Agriculture, du Parc National, du Conservatoire Botanique Pyrénéen etc, l'étude a réellement commencé en début d'année 2014. Elle a été suivie par

un comité technique composé des structures incontournables quand on traite le sujet de la forêt et du bois : ONF, CRPF, UR Cofor, DDT, Chambre d'agriculture, Parc National des Pyrénées.

A plusieurs reprises le pays a réuni des groupes de travail en y associant d'autres partenaires ciblés en fonction des thématiques :

- Groupe de travail « foncier »
- Groupe de travail « exploitabilité »
- Groupe de travail « environnement »
- Groupe de travail « filières »

Ce travail collaboratif s'est déroulé en salle mais également sur le terrain afin que les membres du comité de pilotage acquièrent une véritable culture forestière mais aussi pour confronter les analyses théoriques avec la réalité de terrain.

Sortie terrain à Sireix et Gez pour les membres du Copil le 24/09/2015

Cette étude s'est déroulée en 3 phases qui ont fait l'objet de rapports :

- 1/analyse des massifs du pays : diagnostic général de la forêt et des bassins d'approvisionnement
- 2/analyse des bassins de récolte
- 3/scénarii économiques de mobilisation et plan d'actions

Cette étude qui s'est techniquement achevée en décembre 2014, permet désormais aux élus et aux acteurs privés du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves d'avoir une meilleure connaissance de la ressource forestière. Sa mise en oeuvre permettra également :

- une meilleure valorisation économique du bois : mutualisation, exploitation moins coûteuse, vente de bois plus cher…
- la réouverture de parcelles en déprise pastorale,
- de conforter la filière locale en circuit court,
- la création d'emplois non délocalisables,
- la création d'un équipement structurant,
- le développement de réseaux de chaleur avec garantie de l'approvisionnement dans le temps,
- moins de dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

Pour toutes ces raisons c'est un projet très soutenu par nos partenaires.

La restitution finale de ce travail sera faite à l'occasion d'un séminaire organisé au printemps 2015. Cette étude constituera le volet forestier du nouveau projet de territoire du PLVG dont les rôles en termes de gouvernance pourraient être les suivants :

- rechercher des financements pour les projets,
- fédérer la mise en œuvre d'équipements structurants,
- Assurer la cohérence entre tous les acteurs,
- Promouvoir les projets pilotes,
- Promouvoir l'usage du bois
-

L'étude réalisée conclue notamment sur la possibilité de mettre en œuvre une plate-forme de stockage de bois et plaquettes forestières qui constituerait l'équipement structurant unique de la filière bois énergie du territoire.

LE DIAGNOSTIC ECLAIRAGE

Dès 2012, le Pays des Vallées des Gaves avait affiché sa volonté d'être précurseur en matière d'aménagement durable du territoire en offrant tout son soutien au projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi (RICE) et en affichant sa volonté de réaliser un suivi de la qualité du ciel nocturne dans le respect du cahier des charges de la RICE.
Cette forte implication dans le projet a d'ailleurs été sans aucun doute un facteur essentiel pour l'obtention rapide du label international RICE décerné par l'International Dark Association sur plus de la moitié du département de Hautes-Pyrénées ; ce qui fait de cette démarche un exemple pour de nombreux territoire au niveau national et à l'international.

Pour suivre la qualité du ciel et évaluer ainsi les apports de la RICE et celui des projets de conversion d'éclairage dans les communes, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves a voulu réaliser le *« diagnostic éclairage public et pollution lumineuse »* des 87 communes du territoire. Pour cela il a reçu le soutien des partenaires financeurs (Conseil Régional Midi-Pyrénées et Conseil Général des Hautes-Pyrénées), celui du Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées, celui également du Sivom d'Electricité du Pays Toy, des services techniques de la ville de Lourdes et de la Régie du Pic du Midi.

Dépenses (€ TTC)		**Recettes (€ TTC)**		
Etude	121300	Conseil Général 65 Conseil Régional SDE 65 Autofinancement	40.029 € 35.820 € 10.000 € 59.711 €	27,50% 24,61 % 6,87 % 41,02%
TOTAL	**145.560 €**	**TOTAL**	**145.560 €**	**100%**

Plan de financement de l'étude

Après appel d'offre c'est la toute jeune entreprise Dark Sky Lab (DSL) qui a été retenue pour déterminer l'empreinte lumineuse de chaque commune et pour représenter graphiquement à l'aide d'une cartographie, l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement. Depuis juin 2014, l'équipe de DSL réalise un état des lieux technique qui permettra de compléter l'inventaire du matériel existant et de son implantation sur le terrain. Cette approche quantitative est également accompagnée d'une approche qualitative (lumière intrusive, extinctions, éblouissement, spectre de la lumière…).

Matériel utilisé par Dark Sky Lab pour réaliser els campagne s de mesure de terrain

A l'issu de cette phase de terrain, chaque commune sera diagnostiquée et son empreinte lumineuse évaluée, modélisée et visualisée au moyen de cartes et de photographies.
Ce diagnostic détaillé et illustré permettra de proposer des préconisations à l'échelle communale puis globale pour atteindre les objectifs de la RICE et pérenniser la qualité du ciel des Hautes-Pyrénées.
L'objectif technique étant à terme de maîtriser la distribution spatiale du flux lumineux de l'éclairage public pour faire du Pays des Lourdes et des Vallées des Gaves un territoire pilote dans ce domaine et diminuer par conséquent les consommations énergétiques.

Jean-Marie Dupont en charge de ce dossier pour le compte du PLVG, a réuni une première fois le comité de pilotage de l'étude en juin 2014. Depuis c'est un comité de pilotage technique et plus réduit qui accompagne DSL dans son travail en fonction des besoins de l'étude. Si les conditions météorologiques n'entravent pas le bon déroulement des campagnes de mesures, l'étude globale sera restituée en juin 2015 à l'occasion d'un séminaire et chaque commune se verra alors remettre son propre diagnostic.

SENSIBILISATION A LA RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE DU PIC DU MIDI

Depuis 2009, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves s'est positionné comme l'interlocuteur de l'équipe-projet de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) de la Régie du Pic du Midi. Dans la RICE, le rôle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est multiple :

- participer aux comités de pilotage de la RICE
- animer la démarche sur le territoire par des actions de sensibilisation et de formations des acteurs locaux
- veiller à une bonne application de la démarche sur le territoire après obtention du label
- puis assurer une pérennisation du dispositif

Sans attendre la labellisation officielle de la RICE (obtenue en décembre 2013), le SMPLVG a souhaité sensibiliser et former techniciens et élus aux thèmes liés à la protection du ciel et de l'environnement nocturne (éclairage, impacts de la lumière sur la santé, paysages etc.). La stratégie originale de cette démarche fut d'organiser des évènements en deux parties : un évènement culturel en accord avec la dimension nocturne et céleste et une intervention d'un spécialiste sur une des thématiques de la protection du ciel étoilé.

Ce programme de sensibilisation appelé *Le Retour à la Nuit et aux Etoiles* est un concept qui a permis, par la culture scientifique, de suivre un fil directeur qui s'est voulu être une entrée ou une avancée ludique et progressive dans le concept de RICE. Cette démarche a débuté en septembre 2012 et s'est perpétuée jusqu'à ce jour en abordant différentes thématiques.
En 2014 un rendez-vous de ce type a été organisé dans le cœur de village de Lau-Balagnas sur le thème « l'astronomie fait son retour dans nos village ». Au programme conférence de Nicolas Bourgeois de la régie du Pic du Midi et de Léa Salmon de Dark Sky Lab, présentation des travaux de conversion du parc d'éclairage de la place de la Mairie par Maryse Carrère, Maire de Lau-Balagnas et Jean-Luc Warmoeskerken du SDE65 ; apéritif dînatoire ; musique et ombres chinoises sur les bâtiments du centre bourg et observation astronomiques avec les membres de l'Astro Club du Hautacam.

Malgré le froid ce soir-là, ce sont plus de 150 personnes qui ont fait le déplacement.

Quelques photos de la soirée Retour à la Nuit et aux Etoiles à lau-Balagnas le 19/11/2015

Tout en poursuivant les actions de sensibilisation auprès des élus locaux, Jean-Marie Dupont, vice-président du PLVG en charge du dossier « RICE » a souhaité également faire connaître la RICE aux habitants du territoire et aux visiteurs au travers une programmation variée.
"Permission de Minuit" a donc vu le jour en juillet 2014. Pendant les 3 mois d'été ce sont des dizaines de soirées, le plus souvent gratuites, qui ont été organisées pour une découverte de la magie des Pyrénées la nuit : astronomie, concerts, cinéma, photographies, nature, randonnées, cyclo, sciences, découvertes, expositions, conférences....

Le PLVG a également accompagné M. Bohé, professeur principal de la classe de 6ème 3 de la cité scolaire René Billères à Argelès-Gazost dans son projet pédagogique axé sur le thème de la RICE. L'accompagnement sera assuré jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015

La classe de 6ème 3 apprend à mesurer la qualité du ciel dans le parc de la cité scolaire René Billères 11/12/2014

TOURISME

STRATEGIE VELO DES VALLEES DES GAVES

La Stratégie Vélo des Vallées des Gaves répond à un enjeu économique important pour le tourisme estival. Travailler la filière « cyclo » permet à notre territoire d'accroître notre potentiel touristique en termes de consommation et d'inter saisonnalité. L'enjeu est de devenir un territoire incontournable de séjour à vélo pour les tours-opérateurs spécialisés étrangers et d'être une destination visible et attractive.

Deux volets alimentent la stratégie Vélo :

- un volet marketing et promotion de la destination afin de se rendre visible et incontournable
- un volet qualité de l'offre afin de se rendre performant et de devenir une destination d'excellence

Les actions engagées en 2014 autour de la stratégie vélo traitent les deux volets :

- structuration de l'offre cyclo autour d'une marque : *« ALTAMONTA , les Pyrénées mythiques à vélo »*
- la visibilité de la destination : site internet portail de l'offre cyclo www.pyrenees-cyclo.com
- la qualité de l'offre avec un travail sur le réseau qualité et la diffusion du référentiel cyclo.

ALTAMONTA, Les Pyrénées mythiques à vélo

Le PLVG a choisi de structurer l'offre cyclo du territoire autour d'une marque. C'est ainsi qu'est née ALTAMONTA, en tant que marque du territoire cyclo et afin de porter ce territoire de marque. La baseline du logo est ce qui rattache ALTAMONTA à l'univers du vélo en jouant sur les images mentales les plus récurrentes de nos clientèles cyclistes : l'aspect mythique, les cols de renom.

La marque est celle qui fédère les acteurs touristiques autour d'une offre de qualité. ALTAMONTA, c'est donc aussi le réseau de prestataires (hébergeurs, …) engagés dans cette démarche de valorisation de l'offre.

Réseau Qualité « ACCUEIL CYCLO ALTAMONTA »

2- LES ATTENTES DE LA CLIENTÈLE CYCLO

Le choix d'une destinatoion de la part d'un cyclosportif reste bien entendu porté sur le potentiel «cyclo» du territoire en fonction des objectifs sportifs et d'accomplissement. Cependant, afin de conforter notre destination, l'hébergement ainsi que les services doivent être à la hauteur des attentes de ces clientèles.

L'hébergement constitue un maillon indispensable dans le choix et la réalisation du séjour, il participe à la satisfaction client et reste la vitrine d'une destination. C'est pour cela que les attentes spécifiques de la clientèle cyclo doivent être prise en compte. Trois volets sont indispensables à l'accueil de qualité :

- l'équipement de l'hébergement
- les services destinés aux cyclistes
- l'accueil personnalisé

L'hébergement couplé aux offres de services permet donc la constitution de produits packagés, de plus en plus demandés par les clientèles, permettant aussi de valoriser la destination en tant que produit d'appel.

Afin de permettre aux hébergements de répondre aux exigences premières des cyclistes et de faire partie du réseau qualité d'accueil dédié, voici donc les fondamentaux en termes d'attentes de la clientèle cyclosportive.

A-EQUIPEMENT

LOCAL A VELO SECURISÉ

L'équipement de certains cyclistes atteignant des montant difficilement imaginables pour les non passionnés (de 1 000 à 10 000 € pour un vélo), le cycliste souhaite que son vélo soit dans un endroit sécurisé lorsqu'il le quitte le soir. C'est pour cela que certains vous demanderont de poser les vélos dans les chambres.

Comment est organisé un local à vélo ?

La surface dépend bien sûr de votre capacité de chambres et d'accueil de groupes de vélo, mais l'idéal reste un endroit où vous pouvez stocker 10 à 15 vélos et surtout en faisant en sorte de pouvoir avoir accès à chacun des vélos sans les entasser (poser le pédalier d'un vélo contre un autre, entrecroiser les rayons avec les pédales, ne sont pas conseillé !). C'est pour cela que nous vous orientons vers des solution de rangement vélo dans ce local.

Comment sécuriser ?

Le principe est donc d'avoir un local fermé à clef (mais les contraintes font que si vous avez plusieurs clients arrivant à différents moments de la journée, le système de clef peut s'avérer compliqué). Pensez au digicode. Le mieux que vous puissiez faire est aussi de sécuriser chaque vélo en plus du local fermé. Ainsi lorsque vous avez plusieurs groupes ou clients distincts, il n'y a pas d'inquiétude relative à la sécurité du matériel de la part des clients.

Rangement des vélos au sol

Système de rangement de vélos suspendus pour un gain de place

SOLUTION

Local a vélo fermé (non encombré, propre au sol, sans être un endroit trop humide ou trop chaud en été) avec un système de range vélos (sol et/ou suspendu)
• cadenas à code (pas de souci de perte de clefs)

Le PLVG a travaillé toute une démarche de valorisation des prestations adaptées à la demande des cyclistes avec en ligne de mire la mise en place d'un réseau de prestataires proposant une offre adaptée et de qualité. Le travail de l'année 2014 a porté essentiellement sur l'élaboration du Guide-référentiel qualité, servant de base à la création d'un réseau de prestataires.

La coopération avec le territoire de la Maurienne a permis d'avoir un retour d'expérience sur cette même démarche de réseau de prestataires et de fixer les critères obligatoires pour adhérer au réseau.

En 2014, le travail méthodologique de valorisation de l'offre cyclo a été scindé en plusieurs phases :

- Elaboration du référentiel par le PLVG (début 2014)
- Validation du référentiel par les OT (printemps 2014)
- Diffusion auprès des prestataires du référentiel par les OT (été 2014)
- Collectage des retours prestataires par les offices de tourisme – transmission au PLVG et constitution d'une base de données (novembre 2014)
- Début du travail de visite des établissements pour validation de l'adhésion au réseau (décembre 2014)

Outils de communication cyclo

Afin de répondre toujours plus à la demande et aux besoins de nos clientèles cyclistes, le PLVG a en 2014, en plus des outils de communication déjà existants, édité une carte générale Cyclo, reprenant tous les circuits existants et listant tous les cols (altitude, dénivelé, …). Cette carte diffusée gratuitement permet ainsi de valoriser toute l'offre purement cyclo. L'édition de cette carte a également été motivée par la mise en place, fin août 2014, d'un évènement cycliste d'envergure pour la destination, Climbing For Life (Organisateurs Golazo Sport : 3 000 belges amateurs logés sur Argelès-Gazost, Luz et Lourdes). C'est ainsi qu'une partie de cette carte a été dédiée aux 3000 participants et traduite en néerlandais (en plus de l'anglais et de l'espagnol).

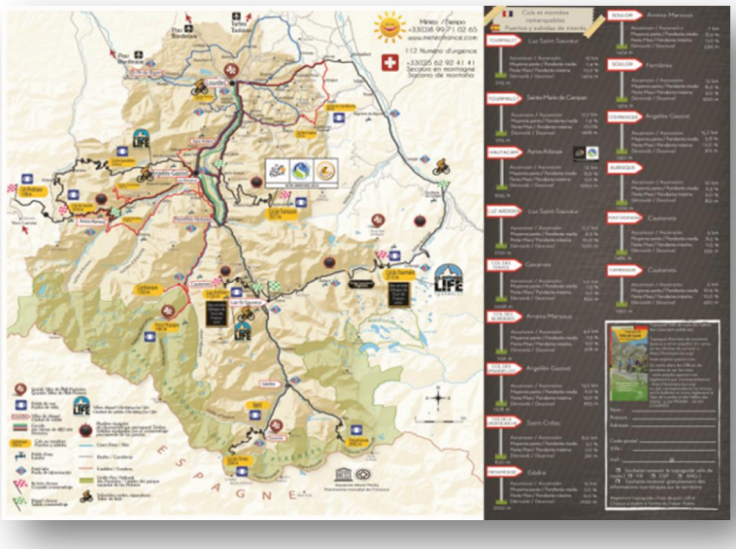

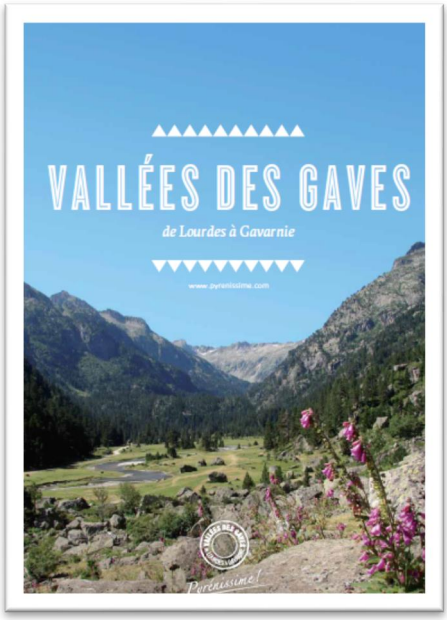

Magazine des Vallées des Gaves

Afin de répondre aux demandes transversales du réseau des Offices de tourisme des Vallées des Gaves, le PLVG assure la maîtrise d'ouvrage de l'édition du Magazine touristique de la destination. Cet outil de communication, à la charge des OT. Edité à 55 000 exemplaires et traduit en anglais et espagnol, ce document couvre essentiellement la saison touristique estivale mais reste diffusé l'hiver (d'avril à mars). Document de FrontOffice, il est aussi très demandé par de nombreux socio-professionnels des vallées.

Le stock est arrivé à épuisement pour l'édition de 2014. Nouveauté pour l'édition 2014 : les Sanctuaires ont été livré d'un stock de magazines pour diffusion auprès de ses visiteurs.

Diagnostic de l'offre VTT

Le site VTT-FFC des Vallées des Gaves, créé en 2008, a besoin aujourd'hui d'un réel diagnostic afin de proposer toujours une offre qualitative. C'est pourquoi le PLVG a choisi de faire appel à un stagiaire en Master aménagement de la montagne, Maxime LALOUBERE, afin de dresser un état des lieux du site VTT, à la fois au niveau des circuits mais aussi en ce qui concerne la communication et les outils d'orientation. Son stage s'est déroulé sur les mois de mai et juin, au fil desquels il a pu rencontrer les acteurs du tourisme et de l'offre VTT (offices de tourisme, prestataires, clubs, collectivités, …) et a dressé une analyse détaillée de certains circuits empruntés.

Son diagnostic a permis ainsi de faire remonter un certain nombre de leviers d'amélioration. La deuxième phase de travail se déroulera au printemps 2015 avec des réunions de concertation entre collectivités et clubs afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place (suppression de circuits, variantes, déplacement de panneaux d'orientations, …)

TIMTOO

Le projet d'équiper les cols de bornes de chronométrage permanent a été lancé en 2011. Cette action visait dans un premier temps à identifier le territoire en tant que destination cyclo et non à obtenir des chiffres de montées ou encore un système de comptage. Cette action s'inscrit dans une démarche de marketing territorial. L'intérêt de l'outil « Timtoo » est de proposer aux prestataires souhaitant valoriser une offre cyclo, un produit de plus les identifiant comme tel. C'est ainsi que suite à l'équipement des cols, l'objectif était dès 2012, de diffuser les puces de chronométrage chez les hébergeurs du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves. D'ailleurs, les chiffres de fréquentations des installations laissent apparaître que les cyclistes utilisent les puces présentes chez les hébergeurs mais très peu celles à leur disposition (gratuitement) dans les Offices de tourisme. Aujourd'hui, l'application mobile Timtoo leur permet d'être autonome mais reste très peu utilisée.

Analyse des chiffres de fréquentation Timtoo.

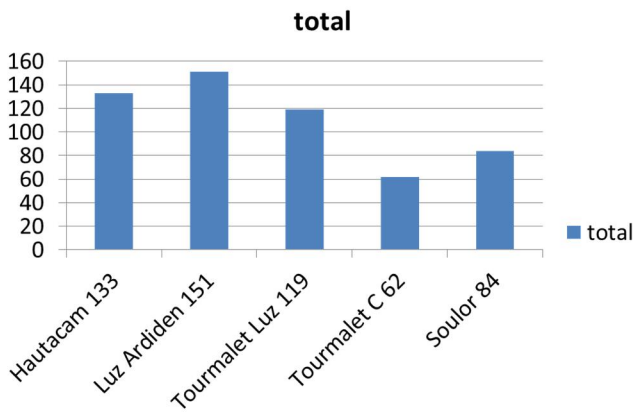

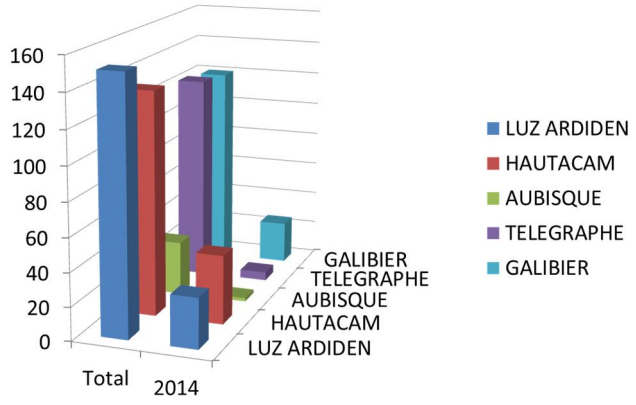

Analyse comparée des montées dans les Pyrénées et les Alpes (grand cols de renom). Les cols des Vallées des Gaves sont un peu plus fréquentés que ceux des Alpes (cols de renom). L'Aubisque est très peu fréquenté (2 montées en 2014). Ces autres territoires ne diffusent pas les puces chez leurs prestataires.
Exemple à part : l'Alpe d'Huez : 2500 montées depuis 2010 (démarche très incitative au pied du col)

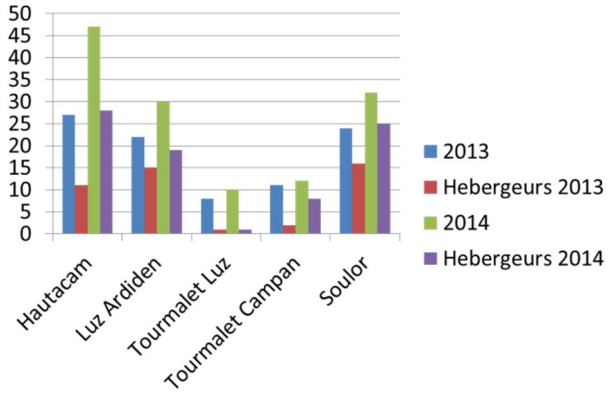

Analyse comparée entre 2013 et 2014 – part des montées effectuée par les puces des hébergeurs des Vallées des Gaves. Augmentation des fréquentations en 2014 par rapport en 2013. On peut aisément voir la part importante de ces fréquentations due aux hébergeurs.

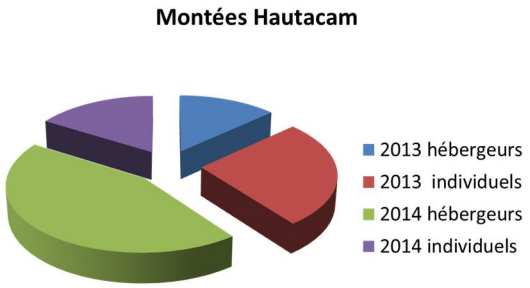

Illustration de la part active des hébergeurs dans l'utilisation du système Timtoo – exemple du Hautacam

Montées de nuit

Dans la valorisation de la destination cyclo des Vallées des Gaves, le volet évènementiel est un levier d'action important à activer car il permet au territoire d'être visible. Le PLVG a choisi en 2013 d'impulser une démarche de mise en place d'évènements originaux liés au cyclo : les montées de nuit à vélo sur les cols. La première édition s'était déroulée sur Luz Ardiden en août 2013. L'expérience a été renouvelée en 2014 :

- sur le Hautacam, en confiant l'organisation au club de vélo de l'UCL : édition annulée en raison d'une météo défavorable.

- sur Luz Ardiden, le 14/08/2014 – nombre de participants : 70

Participation moindre par rapport à l'an passé (160). Satisfaction des cyclistes mais manque d'information en aval, temps incertain le soir même, réseau de bénévoles et bouche à oreille moins opérationnel qu'en 2013.

Site Internet portail de l'offre cyclo

En 2014, a été donc élaboré le cahier des charges relatif à la réalisation de ce site internet portail vélo listant toutes les fonctionnalités, le type d'ergonomie attendue et surtout les objectifs de ce site. La plateforme internet dédiée au cyclo a pour vocation d'être performante sur le marché des destinations cyclo, et de donner à l'internaute toutes les informations nécessaires à la planification de son séjour.

Objectifs du site : Promouvoir la destination ; informer l'internaute sur l'offre cyclo du territoire et déclencher l'achat ou la réservation

Le prestataire retenu après analyse des offres est ALLIANCE RESEAU, fournisseur de nombreux sites web d'Offices de tourisme ou de destinations touristiques. Le travail de réalisation du site a commencé en novembre 2014 avec l'ébauche des premières pistes graphiques et la construction de l'arborescence. Le site devra être en ligne en avril-mai 2015.

LA VOIE VERTE DES GAVES

L'année 2014 a été marquée pour la Voie Verte par les travaux de restauration liés aux crues de 2013. Ces travaux qui se sont déroulés en début d'année ont permis une réouverture en juin. Aucune animation n'a été organisée cette année faute de disponibilité des équipes du Pays.

Restauration de la Voie Verte

La crue de juin 2013 avait causé de nombreux dégâts sur la Voie Verte des Gaves entre Lourdes et Pierrefitte-Nestalas. Quatre sites avaient été particulièrement impactés et rendaient très dangereuse la pratique de toute activité : à Lourdes au niveau du Pont Neuf, à Ger, sous la 2x2 voies à Ayzac-Ost et à l'ancienne gare de Pierrefitte-Nestalas.

Le syndicat mixte a réalisé des travaux de restauration pour un montant de 70 000€. Pour ces travaux, le Pays a bénéficié d'une aide de 25 000€ de la part de l'Etat, au titre du fonds calamité et d'une aide de 20 000€ de la part de la région Midi-Pyrénées dans le cadre de leur fonds de reconstruction et de solidarité mis en place spécifiquement pour les crues.

C'est l'entreprise Malet, sélectionnée après un appel d'offres, qui a réalisé ces travaux de restauration en quatre semaines dans le courant du mois d'avril. La voie verte a pu rouvrir intégralement dans le courant du mois de mai 2014.

Entretien et aménagement

Le marché d'entretien conclu avec la Brigade Verte du SYMIHL a permis d'avoir un entretien régulier et de qualité sur l'ensemble du tracé.

Les agents de la Brigade ont effectué 737 heures de travail réparties sur les tâches suivantes: fauchage, débroussaillage, taille de haies, élagage, réparation et maintenance de la voie et de ses équipements, balayage. Cette année encore, l'entretien de la Voie Verte des Gaves a été réalisé sans aucun produit chimique.

Le montant global de l'entretien s'est élevé à 13 787 € (achat des matériaux inclus).

CULTURE ET RADIO FREQUENCE LUZ

Réflexion autour de la Culture comme élément de valorisation touristique et de renforcement de la destination

La fusion des syndicats et les élections ont nécessité de retravailler la question de la culture, de sa place, et de la plus-value possible pour le territoire.

- Rencontres individuelles avec les élus à la culture afin d'avoir connaissance de leurs projets
- Réunion avec les élus pour informer de la fin du dispositif PCT et pour amorcer la réflexion autour de la mutualisation
- Réunion avec les élus et les acteurs culturels pour favoriser la connaissance mutuelle des projets de chacun et leur mise en cohérence.
- Une écoute permanente des projets des acteurs culturels associatifs.
- Préparation des outils pour l'élaboration d'un nouveau diagnostic des évènements et des forces du territoire en matière d'offre culturelle. (acteurs culturels et infrastructures)
- Participation à l'élaboration de la candidature leader volet culture
- Participation à différentes réunions ayant un enjeu culturel
- Participation à la réflexion autour des partenariats public/privé « Associations/Entreprises » à l'initiative du Conseil Général (Chantier du Vivre ensemble)
- Connaissance des programmes européens mobilisables pour la culture et réflexion autour de la problématique de leur accessibilité aux porteurs de projets

Ce travail a contribué à définir et à mettre en évidence le développement culturel comme outil de renforcement de l'attractivité du territoire avec le double objectif de service à la population et d'« animation » du territoire pour un tourisme culturel en lien avec le patrimoine.

Toutefois il reste nécessaire d'accompagner tant les acteurs culturels que les communes et communautés de communes pour une offre culturelle harmonieuse et structurée, la recherche de financements et la démarche de mutualisation des moyens.

Dans ce cadre un travail de suivi avec la radio associative du territoire Fréquence Luz est poursuivi.

Le soutien financier du PLVG confère à la radio locale une reconnaissance non seulement de son action culturelle via ses contenus mais aussi une reconnaissance de son efficacité à assurer une visibilité aux initiatives territoriales en renforçant la communication : les objectifs de la radio sont fixés par convention.

Mise en place d'une expérimentation innovante en vallée de Batsurguère : **Patrimoine en balade**

Projet de réalité virtuelle associant la géolocalisation et la création d'œuvres médias

Réponse à l'appel à projet du Ministère de la Culture « Services numériques culturels innovants » : le Ministère de la Culture et de la Communication soutient en 2014 l'innovation numérique pour développer des usages culturels numériques innovants en permettant au public d'expérimenter des contenus originaux.

Ce dispositif permet l'émergence de nouvelles formes d'innovation tirées par les usages et les services et stimule de nouveaux partenariats entre opérateurs culturels, services de l'État et des collectivités locales, partenaires privés et laboratoires de recherche. Il vise à :

- Faciliter l'expérimentation de nouveaux usages numériques culturels innovants dans les institutions culturelles,
- Promouvoir de nouvelles approches de consultation et de navigation
- Stimuler la réutilisation des ressources numériques culturelles pour tous les publics
- Intégrer des contenus et des technologies disponibles pour créer des services innovants
- Encourager de nouveaux partenariats entre opérateurs culturels, monde de la recherche et entreprises.
- Contribuer à l'aménagement numérique du territoire.

Résumé et enjeux du projet

Création d'une application de réalité augmentée pour valoriser les atouts et l'attractivité d'un territoire par une technologie adaptée aux nouveaux comportements et usages.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Assurer la transmission du patrimoine auprès des jeunes et des publics extérieurs en démocratisant l'accès à la connaissance du patrimoine culturel.
- Impliquer la population du territoire dans le processus créatif.
- S'emparer du patrimoine immatériel comme d'un matériau et le restituer dans une nouvelle forme artistique et contemporaine au moyen d'une pièce sonore qui à son tour devient une archive.
- Permettre la diffusion de ces objets sonores au moyen d'une application gratuite permettant de géo-localiser les points géographiques traités et regroupés sous la forme d'un parcours balade par zones.

Ce projet répond aux enjeux suivants :

- Adapter l'offre touristique aux nouveaux usages
- Valoriser le patrimoine immatériel
- Renforcer l'offre touristique et la fréquentation dans des zones géographiques du territoire peu connues et de manière générale renforcer l'attractivité du territoire.
- Permettre l'accès à la connaissance pour tous.

La Communauté de Communes de la vallée de Batsurguère est partenaire de l'expérimentation.

- Mise en place d'un accompagnement ADEPFO et constitution du Comité de Pilotage et du Groupe de Travail
- Ecriture du cahier des charges et lancement de la consultation pour la création de l'outil technique et du graphisme.
- Plan de financement
- Organisation du démarrage du projet et suivi

Gestion et suivi des actions portées par le PLVG au titre du Projet Culturel de Territoire 2013 et 2014

- Mise en place de deux manifestations d'intérêt territorial et en lien avec la RICE

L'Art aux sommets en hiver et les Concerts sous les étoiles en été

Ces évènements ont pour objectifs de rassembler plusieurs partenaires en valorisant le label RICE et en développant des moments artistiques permettant de redécouvrir et de renouer avec le ciel afin de faire comprendre à tous les publics les enjeux de la réduction de la pollution lumineuse.

- Choix artistiques
- recherche des partenaires locaux
- mise en œuvre et logistique
- mise en place du partenariat avec le FRAC/Abattoirs
- contrats et conventions
- communication
- suivi
- bilans

ENVIRONNEMENT

CONTRAT DE RIVIERE GAVE DE PAU

Le Contrat de Rivière Gave de Pau Amont avait été signé à l'origine en 2002 pour 5 ans. Dans une logique réaffirmée d'organisation à l'échelle des bassins versants, il avait été prolongé, une première fois, par un avenant de 3 ans pour la période 2008-2010. Dans l'attente du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et de l'élaboration du prochain programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, et compte tenu de la volonté locale de poursuivre la démarche, un second avenant a été conclu pour la période 2011-2012. Celui-ci s'est achevé fin 2012.

Depuis, un 2nd Contrat de rivière est en cours d'élaboration pour une mise en œuvre initialement sur 2013-2017 mais qui, suite aux crues d'octobre 2012 et juin 2013, a été décalé sur 2015-2019. Pour cela, dès l'été 2011, le SMDRA a lancé une étude de la dynamique fluviale afin d'élaborer un nouveau programme de gestion intégrant le fonctionnement hydromorphologique des rivières. Cette étude est basée sur une large concertation avec les élus locaux afin de définir un espace de gestion et des règles associées. Son avancée a été retardée par le travail de concertation avec les élus du territoire, fortement chronophage, puis par les deux crues d'octobre 2012 et juin 2013 qui ont nécessité l'actualisation du diagnostic mené en 2011. Ainsi, cette étude a repris au printemps 2014 avec une modification du périmètre. En parallèle, un nouvel appel à projet a été lancé à l'été 2014 à destination des élus et partenaires du Contrat de rivière.

VOLET A – AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

- Assainissement collectif
Suivi des projets de mise aux normes des stations d'épuration : Agos-Vidalos, Luz, SDA Lourdes, CC Montaigu, Bun

- Assainissement non collectif
Cf Rapport d'activité du SPANC

- Réseau qualité
Suivi des analyses physico-chimiques et biologiques du bassin avec une modification des stations suite aux crues.

- Protection de la ressource en eau
Réflexion sur l'amélioration de la gouvernance sur l'eau potable et la gestion patrimoniale des réseaux.

VOLET B1 – AMELIORATION DE L'ETAT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

- **Amélioration de la libre circulation des poissons** : poursuite de l'opération groupée d'amélioration des dispositifs de franchissement piscicoles des centrales hydroélectriques du Gave de Pau (Peyrouse, Lourdes et Agos-Vidalos) et le Nès. A partir de 2015, ce dossier sera suivi par Emilie Mansanné.

- Nettoyage du Gave de Pau : suite à la crue de juin 2013, mise en place d'équipes de nettoyage des déchets le long du Gave issus de la décharge de Beaucens sur le territoire du SIRPAL afin de compléter le travail mené par le SYMIHL. Travail de réflexion et d'organisation puis recrutement de 7 personnes en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi (CAE) spécifiques aux intempéries par le SIRPAL et certaines communes adhérentes.

VOLET B2 – PREVENTION DES RISQUES DE CRUE ET D'INONDATION

- Suivi de la démarche PAPI

VOLET B3 – MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE AU GAVE DE PAU

- Amélioration de la pratique des sports nautiques
Travaux de réhabilitation des pontons et aires d'embarquement-débarquement suite à la crue de juin 2013. Seul le parking des pontons de St Pé de Bigorre reste à finaliser. Réflexion avec la DDCSPP sur la navigation sur le Gave dans un contexte de travaux réguliers, décision de fermer le tronçon Villelongue-Lac des Gaves et adaptation de la signalétique des aires d'embarquement.

VOLET C – COORDINATION DES ACTIONS MENEES SUR LE BASSIN VERSANT ET LA COMMUNICATION

Animation générale

- Etude de la dynamique fluviale pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des cours d'eau et élaboration du nouveau Contrat de rivière. Depuis la crue de juin, divers travaux d'urgence ont été réalisés sur les cours d'eau concernés par l'étude, d'autres sont prévus sur les deux années à venir et sont susceptibles de modifier le fonctionnement de ces cours d'eau (Bastan, Gave de Cauterets et Cambasque). Par ailleurs, des études préalables à des travaux sont en cours ou restent à lancer sur plusieurs secteurs. Ainsi en 2014, le SYMIHL a confié à Hydrétudes une mission d'ingénierie et de maitrise d'œuvre sur la gestion dynamique du Gave de Pau (Villelongue-Agos) et du Gave d'Azun (amont confluence). La SHEM a également réalisé une étude visant à évaluer le coût/bénéfice de différents scénarios concernant l'activité hydroélectrique du lac des Gaves. Géodiag a en outre effectué une étude post crue juin 2013 pour le compte de l'AEAG et la DREAL de bassin dont la restitution est prévue fin avril. Dans ce contexte, il n'apparaissait pas pertinent de poursuivre l'étude de la dynamique fluviale telle qu'elle était prévue sur certains cours d'eau ou partie de cours d'eau. Afin de ne pas retarder encore d'un an l'élaboration du Contrat de rivière et de maintenir le financement des brigades vertes pour 2015, il a été décidé d'élaborer un plan de gestion uniquement sur les sous-bassins non concernés par les travaux et autres études.

Cours d'eau retirés de l'étude PLVG : Gave de Gavarnie et Bastan, Gave de Cauterets, Gave de Pau de Villelongue et Agos.

Cours d'eau conservés dans l'étude PLVG : Gave d'Azun, Bergons, Nès.

Cous d'eau rajoutés à l'étude PLVG : Gave d'Estaing, Hoo, Laun, Canaou

Un important travail de concertation a eu lieu avec les brigades vertes du territoire et leur maître d'œuvre afin d'élaborer le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) sur les territoires situés en dehors de l'étude PLVG. Les différents PPG ont été transmis au PLVG fin décembre. Le travail d'assemblage et d'harmonisation doit être mené ce début d'année par le PLVG. En parallèle, la

DIG autorisant les 4 collectivités porteuses des brigades vertes à intervenir sur des terrains privés pour l'entretien et la réhabilitation des cours d'eau s'achevait fin 2014. Aussi une nouvelle DIG rattachée au PPG 2015-2016 dans un 1er temps a été élaborée cette fin d'année et doit être finalisée.

- **Elaboration du nouveau Contrat de rivière 2015/19** : appel à projets lancé à l'été 2014 à destination des élus et partenaires du bassin versant afin de recenser les projets de territoire liés à l'eau pour le nouveau Contrat de rivière avec une réunion d'information en septembre et plusieurs réunions de travail avec les partenaires; rédaction du bilan du 1er Contrat de rivière 2002 à 2012 ; rédaction du diagnostic du 2nd Contrat ; sollicitation du Préfet Coordinateur du Bassin afin de constituer un nouveau Comité Rivière suite aux nombreux changements de collectivités depuis l'arrêté constitutif de 1995. Un nouvel arrêté préfectoral de constitution du Comité rivière a été pris le **17 décembre 2014** ; il est composé de 146 membres.

- Suivi des démarches Natura 2000 et PAPI afin d'assurer une cohérence entre les outils

- **Réflexion sur la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a instauré une nouvelle compétence, la GEMAPI, obligatoire revenant au bloc communal à partir du 1er janvier 2016. Pour améliorer le portage des actions du Contrat de Rivière, du programme de gestion des cours d'eau et du PAPI et faciliter l'interaction entre collectivités et financeurs, la mutualisation des moyens et la mise en place d'une gouvernance unique sont des objectifs incontournables sur le bassin versant. Aussi, une réflexion a été lancée avec les élus du PLVG et les directeurs des communautés de communes afin de préparer la mise en place de cette compétence et le transfert éventuel au PLVG, syndicat compétent sur l'ensemble du bassin versant. Aussi, Céline Fustier du SIRPAL a été mis a disposition du PLVG pour l'année 2015 afin de travail sur cette compétence.

ANIMATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION DU GAVE DE PAU AMONT

La volonté du Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves de se lancer dans une démarche PAPI est apparue suite à la crue du 20 octobre 2012. La prise de poste du chargé de mission inondation a eu lieu au début du mois de septembre 2013. Il est placé sous la responsabilité de la responsable du pôle environnement, également en charge de l'élaboration du nouveau Contrat de Rivière sur le Gave de Pau. Le PAPI correspond d'ailleurs au volet B2 de ce contrat.

Le futur PAPI concerne 70 communes inscrites dans le bassin versant du gave de Pau dans le département des Hautes-Pyrénées d'une superficie de 1 159km².

Planning d'élaboration du PAPI

Lors du Conseil Syndical du 17 décembre 2013, les élus du Syndicat ont acté le choix du planning suivant :

- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic approfondi en comité de pilotage au mois de juin 2014,
- Présentation du programme d'actions et de la stratégie de gestion du risque inondation en comité de pilotage en fin d'année 2014 pour labellisation du premier programme au premier semestre 2015,
- 1er PAPI labellisé pour la période 2015-2017,
- 2ème PAPI labellisé pour la période 2017-2023.

Compte tenu du trop haut niveau d'ambition de la version provisoire du programme d'actions présentée en COPIL en décembre 2014, le dossier PAPI 1 devrait être présenté en commission mixte inondation le 9 juillet 2015.

Les étapes clés de l'année écoulée

Septembre 2013 : visite de terrain avec les techniciens rivière du syndicat de Lourdes Est, du SYMIHL, de la communauté de communes du Val d'Azun et de la commission syndicale de la vallée de Barèges : découverte du territoire, appréciation des dégâts et des travaux engagés, capitalisation d'informations sur la nature et l'intensité de l'aléa.

21/10/2013 : Présentation de la démarche engagée par le SMDRA (futur PLVG) aux partenaires techniques et financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne, Syndicat Mixte du Gave de Pau, DDTM64, Ville de Lourdes, SMDRA (Institution Adour et DDT65 excusés).

19/11/2013 : Présentation de la démarche PAPI aux élus et aux partenaires techniques du territoire. Les grands objectifs du PAPI, la gouvernance et une proposition de planning sont présentés ainsi que des exemples de réalisation d'actions.

24/03/2014 : Comité technique réunissant l'Agence de l'Eau, la DREAL Midi-Pyrénées, la DDT65, le SPC Gironde-Adour-Dordogne, le PLVG pour valider le contenu de l'état des lieux et du diagnostic approfondi.

12/06/2014 : Premier comité de pilotage pour la mise en place d'un PAPI sur le gave de Pau amont et séminaire des élus.

- Eléments techniques pour comprendre la dynamique des crues torrentielles en zone de montagne, PLVG.
- Présentation des travaux d'urgence sous maîtrise d'œuvre RTM et principes d'aménagement, RTM.
- Présentation des conclusions de l'étude post-crue portée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DREAL Midi-Pyrénées, Agence de l'Eau.
- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic approfondi du territoire face aux inondations, PLVG
- Tables rondes des élus autour de la stratégie de gestion des inondations à mettre en œuvre sur le territoire et actions à envisager dans le cadre du futur programme d'actions.

02/12/2014 : Comité de programmation avec les partenaires techniques et financiers pour échanger sur les taux de financement possibles des actions provisoires portées par le PAPI 1.

11/12/2014 : Deuxième comité de pilotage pour valider les objectifs de la stratégie du PAPI 1 et définir les modifications à apporter au programme d'actions trop ambitieux (35M€) à réaliser sur 2 ans.

Capitaliser les informations post-crue auprès des communes et des professionnels

Le suivi des travaux d'urgence par le chargé de mission inondation a pour objectif de connaître les éléments techniques des études (hydrologie, hydraulique, transport solide…) sur lesquelles reposent le projet et les techniques employées de mise en œuvre. Entre septembre 2013 et août 2014, 50 demi-journées (y compris réunions de secteur et visites de terrain avec les techniciens rivière), soit 5 semaines, ont été consacrées au suivi des études et chantiers mis en œuvre sur le gave de Gavarnie, le Barrada, l'Yse, le Bastan, le gave de Cauterets, le gave d'Azun et le gave de Pau.

Pour sauver la mémoire des deux dernières inondations (20 octobre 2012 et 18 juin 2013), il était important de récupérer un certain nombre d'informations auprès des communes ou des acteurs du territoire. Ce travail sera à poursuivre dans le cadre du PAPI. Les informations récoltées concernent essentiellement :

- les niveaux des plus hautes eaux observées (laisses de crue) et les emprises inondables,
- les films et photos réalisés au moment de ces événements,
- les dommages directs et indirects occasionnés sur les biens publics et privés et en connaître les montants approximatifs,
- le déroulement de la gestion de crise et l'appropriation des Plans Communaux de Sauvegarde lorsqu'ils existent par les élus des communes.

Le PLVG a rencontré les acteurs suivants : Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM) (12/09/13), mairie de Lourdes (30/09/13), président du Contrat de Rivière (22/10/13), service de sécurité du domaine des sanctuaires (07/11/13), terrain avec la SHEM (04/12/13), mairie de Ger (09/12/13), mairie d'Argelès-Gazost (11/12/13), mairie de Lugagnan (18/12/13), mairie de Lau-Balagnas (07/01/14), mairie de Geu (05/02/14), mairie d'Arrens-Marsous (07/02/14), mairie de Saint-Pé-de-Bigorre (10/02/14), mairie de Luz-Saint-Sauveur (06/05/14), mairie d'Agos-Vidalos (26/08/14), mairie de Villelongue (29/08/14), mairie de Pierrefitte-Nestalas (17/09/14), mairie de Cauterets (25/09/14).

En plus de ces entretiens, le PLVG a participé aux retours d'expérience réalisés par l'Institut des Risques Majeurs Alpins (IRMA) et le C-PRIM sur les communes de Lourdes et de Barèges ayant eu lieu respectivement le 10/10/13 et le 14/10/13.

L'ensemble de ces entretiens ont fait l'objet de comptes rendus détaillés avec archivage cartographique des données de terrain. Cela représente 1.5 journées par entretien (0.5 d'entretien + 1 de rédaction de compte rendu), soit en tout environ 5 semaines complètes de travail.

Réalisation du dossier de candidature

La rédaction du rapport de l'état des lieux et du diagnostic approfondi sur lequel l'avis des partenaires techniques et financiers a été sollicité, s'est déroulée entre novembre 2013 et juin 2014. En comptant les vacances scolaires, cela représente 24 semaines durant lesquelles le travail hebdomadaire affecté à cette tâche était en moyenne de 2 jours, soit un nombre total de 48 jours (10 semaines).

En parallèle de la rédaction du rapport, le PLVG a cherché à récupérer le maximum d'études en rivière réalisées sur le territoire auprès des maîtres d'ouvrage ou des services de l'Etat pour archiver ces documents de façon définitive dans les locaux du Syndicat. Sur les 74 études référencées à l'heure actuelle, environ la moitié a été récupérée et archivée, parfois partiellement.

Les études qui semblaient les plus intéressantes par leur sujet ou par le secteur géographique qu'elles concernaient ont été résumées.

A partir du mois d'octobre 2014, le temps de travail est essentiellement consacré à l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions en lien avec les maîtres d'œuvre en charge de la réalisation des travaux post-crue pour intégrer les aménagements portés par le premier PAPI. Ce travail qui s'échelonne sur 2 mois débouche sur un recueil de 140 fiches action pour un volume financier supérieur à 35 M€. Le comité de pilotage du 11 décembre 2014 actera la nécessité de réduire l'envergure de ce programme et l'obligation pour les maîtres d'ouvrage porteurs de travaux à venir de réaliser des analyses coût bénéfice (ACB).

Participation aux colloques et interventions du PLVG

Le PLVG a assisté aux assises nationales sur les risques naturels qui se sont tenues les 2 et 3 décembre 2013 à Bordeaux à l'initiative du MEDE.

06/02/2014 Intervention du PLVG à Lourdes dans le cadre des rendez-vous de l'innovation touristique sur le thème de « l'eau source d'innovation » organisée entre autres par l'université de Pau et des Pays de l'Adour et de l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour : « Une approche innovante de l'eau et de la rivière à travers les démarches d'espace de mobilité, de zones d'expansion de protection contre les crues : l'exemple du Gave de Pau ».

08/04/2014 Intervention du PLVG à Lourdes dans le cadre d'une journée de formation auprès des élèves en cours de formation pour l'obtention du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture, proposée par le C-PRIM : « Eléments de contexte pour la mise en place d'un PAPI sur le gave de Pau 65 ».

01/07/2014 Le PLVG participe à l'assemblée générale à Paris du Centre Européen pour la Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) dont le PLVG est membre depuis fin 2013.

02/07/2014 Le PLVG participe au colloque à Paris sur la nouvelle compétence GEMAPI organisée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), avec des interventions de la Direction Générale de la Prévention des Risques et de la Direction de l'Eau et de la biodiversité.

SITE NATURA 2000 « Tourbière et lac de Lourdes »

L'année 2014 est marquée par la réalisation d'une évaluation du Document d'Objectifs. En effet, après 7 années d'animation, le programme d'actions prévu au DOCOB est quasiment accompli : les différentes actions de gestion, de suivis, d'amélioration de la connaissance, d'information et de communication ont été mises en œuvre sur le site et sont pour la plupart achevées.

Face à ce constat, les membres du comité de pilotage ont décidé de mener une étude d'évaluation du DOCOB. Elle porte à la fois un objectif de bilan du travail engagé sur les plans administratifs, techniques et financiers et à la fois un objectif de prospection visant à préparer la future gestion du site.

Dans ce cadre, l'animation du site a été centrée sur la mise en œuvre de cette étude, qui sera présentée plus en détail ci-dessous. Le reste du travail d'animation, dont le contenu est présenté ci-après, s'est attaché principalement au suivi des contrats Natura 2000 en cours et au développement d'outils de communication.

Evaluation du DOCOB

Le cabinet AMIDEV a été sélectionné pour mener l'étude, qui s'est déroulée de février à décembre. Son but était de déterminer si la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB a permis de préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire (visés par Natura 2000). Il s'agit d'analyser les actions entreprises, mais aussi la conduite de l'animation et de la concertation. L'évaluation ne s'arrête pas à une démarche de bilan, elle propose un nouveau programme d'actions pour les années de gestion à venir.

Dans une réelle volonté d'intégrer la concertation, l'étude s'est déroulée en étroite collaboration avec les acteurs du site. Un comité de suivi a été constitué pour l'occasion. Réuni à de multiples reprises, il a validé chaque étape de l'évaluation.

Elle s'est déroulée en 5 étapes :
- Actualisation de l'état des lieux du site
- Bilan technique et financier (réalisé par l'animatrice)
- Bilan de la conduite de l'animation
- Evaluation du DOCOB et de sa mise en œuvre
- Elaboration d'un nouveau programme d'actions

L'évaluation a abouti à la validation d'un nouveau programme d'actions par le Comité de pilotage qui sera à inscrire au DOCOB et à la définition d'un nouveau périmètre qui pourrait être proposé à la révision.

Une grande partie du temps d'animation a été consacrée à l'organisation, au bon déroulement, au suivi de cette évaluation : marché public, préparation et animation des réunions de concertation, bilan technique et financier, entretiens, analyse des résultats et des rendus…

Suivis des contrats Natura 2000 en cours

Contrat pour le pâturage sur la tourbière :
Cette année, un bilan de l'opération de pâturage de 2013 a été réalisé pour préparer au mieux la saison 2014, dans le cadre du

contrat Natura 2000 porté par l'AREMIP. Chevaux et vaches lourdaises ont pâturé sur la tourbière entre août et novembre après l'entretien et l'installation des équipements (nouveau ponton d'accès, abreuvoir supplémentaire, entretien des clôtures…).

Contrat pour le débroussaillage manuel de la tourbière

Pour la dernière année du contrat Natura 2000 porté par le CEN MP sur sa propriété (partie Nord-est de la tourbière, sur la commune de Poueyferré), une campagne d'arrachage et de coupe des ligneux a été effectuée cet été.

Réalisation d'une expérience de brûlage dirigé pour contrôler le développement des ligneux sur une petite partie de la cladiaie (contrat Natura 2000)

Après plusieurs années de réflexion et de concertation, le COPIL a décidé de lancer l'expérience d'écobuage sur une petite partie de la cladiaie. Son objectif était double : acquérir des connaissances sur une technique de gestion de l'habitat cladiaie et trouver une alternative au débroussaillage manuel financièrement réalisable pour contrôler les ligneux sur la tourbière.

Cette opération s'est déroulée grâce à un contrat Natura 2000 porté par la mairie de Lourdes. Le GIP-CRPGE a réalisé l'écobuage en fin d'hiver. Au final, 1500 m² de cladiaie ont été écobués, ce qui représente 1% de la surface totale de la tourbière. Parfaitement maitrisé par le GIP-CRPGE, le feu n'a suscité aucune inquiétude de débordement.

La sécurité du chantier a été assurée grâce à la coupe d'un pare feu autour de la zone ciblée pour éviter tout débordement de feu. Les pompiers étaient également présents au bord et sur la tourbière, prêts à intervenir si nécessaire.

Pour évaluer l'efficacité de l'opération sur les ligneux mais aussi pour vérifier que le feu n'est pas trop dommageable pour la biodiversité, plusieurs suivis sont prévus : suivi photographique, suivis de végétation et de la faune invertébrée (particulièrement riche et intéressante pour les araignées).

Les MAEC : nouvelle formule pour les agriculteurs et les mesures agroenvironnementales

Avec le nouveau programme de financement européen (FEADER*), les mesures agroenvironnementales dans lesquelles se sont engagés 4 agriculteurs du bassin versant doivent être revues pour devenir des MAEC, mesures agroenvironnementales et climatiques. Le principe reste le même : inciter les agriculteurs à utiliser des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Par contre, le contenu des mesures est révisé. Un nouveau programme agroenvironnemental a été préparé par la Chambre d'Agriculture, avec l'appui de l'animatrice. En 2015, les agriculteurs seront rencontrés : les nouvelles mesures leur seront présentées et un engagement dans des MAEC adapté à chacun sera proposé.

Autres actions de gestion

Chantier de lutte contre la spirée du Japon
Un chantier bénévole a été organisé en début d'année par l'association AREMIP en collaboration avec l'animatrice. L'objectif était d'arracher les pieds de cette plante invasive localisés sur la tourbière. Les zones traitées seront surveillées les années qui suivent.

Localisation des foyers de Renouée du Japon sur le bassin versant du site

La Renouée du japon étant l'une des espèces invasives les plus problématiques du département, il apparait important d'éviter que cette espèce ne prolifère jusqu'à l'intérieur du site et d'agir dès le début de son établissement. Cette année, l'objectif était double quant à cette problématique : il s'agissait d'une part de localiser les foyers de dissémination potentiels de l'espèce aux abords du site, puis d'évaluer les possibilités de traitement à mettre en œuvre pour éliminer ces foyers.

Amélioration des connaissances naturalistes

Identification des zones de ponte du fadet des laîches

Au mois de juillet, l'AREMIP (mandaté par la ville de Lourdes) a effectué 3 campagnes d'observation pour localiser les sites de ponte du papillon. L'objectif est de mieux connaitre les zones clés pour la reproduction du fadet afin de prioriser et d'orienter la gestion des habitats dont il dépend. La méthode utilisée est non invasive : des femelles sont observées jusqu'à qu'elles pondent. Cette technique a permis d'étudier le comportement de ponte des femelles mais aussi les plantes hôtes utilisées (choin noirâtre ou molinie au sein d'une végétation dense d'environ un mètre de haut avec une litière d'herbes sèches au sol).

Inventaire de présence du Lucane cerf-volant et du Grand capricorne

Le PLVG a confié la réalisation de cet inventaire au cabinet Biotope. Début juillet, une journée de prospection a été menée pour identifier les vieux arbres du site et ses abords habités par les deux insectes d'intérêt communautaire. La recherche s'est basée sur des indices indirects : macrorestes, trous l'émergence, recherches d'arbres favorables…

Avec ses nombreux vieux arbres feuillus (chênes surtout), le bassin versant de la tourbière et du lac est très favorable au Lucane cerf-volant et au Grand capricorne. De nombreuses traces de leur présence ont été décelées : 6 arbres occupés par les 2 espèces, 13 par le Lucane et 29 arbres sont favorables aux 2 insectes.

Par la suite, il conviendra de favoriser le développement des vieux arbres (habitat des deux insectes), principalement en assurant une sensibilisation auprès des propriétaires riverains pour qu'ils ne coupent ou n'enlèvent les vieux arbres de leur jardin uniquement pour des raisons de sécurité.

Communication et sensibilisation

En 2014, le travail d'animation s'est concentré sur 4 outils de communication :

- Une plaquette de présentation du site : elle apporte aux lecteurs des informations sur l'historique, la formation, les activités humaines, les habitats et espèces emblématiques et d'intérêt communautaire du site. La gestion à travers le réseau Natura 2000 est aussi largement abordée. Le grand public est ciblé. Sa rédaction ayant été réalisée en 2013, il s'agissait cette année de finaliser les textes, de suivre la conception et de diffuser de cet outil. 1 500 exemplaires ont été imprimés et la diffusion s'est déroulée tout au long de l'année (communes concernées, office du tourisme, golf, restaurants autour du lac…).

- L'infosite a été rédigé : il présente les grandes actions de l'année 2014. Destiné au grand public, 500 exemplaires seront diffusés début 2015.

- Un travail important a été alloué à la mise en place de panneaux pédagogiques autour du site. Ce projet, porté par la mairie de Lourdes, a nécessité d'une part un accompagnement administratif du maitre d'ouvrage (cahier des charges, analyse des offres, demande d'aides) et d'autre part la rédaction des textes et le suivis de la conception. Le projet n'est pas terminé, les panneaux devraient être posés début 2015.

- En lien avec l'inventaire du Lucane cerf-volant et du Grand capricorne, une plaquette à destination des propriétaires riverains du site a été éditée pour les sensibiliser à la présence des 2 insectes ainsi qu'au maintien de leur lieu de vie. Pour les protéger, une règle de base simple est mise en avant : conserver les vieux arbres ou les arbres morts.

Une journée d'animation sur la tourbière a été organisée pour les élèves d'une classe de l'ITEP (institut thérapeutique et pédagogique) de Lourdes. A travers un jeu élaboré pour l'occasion, les collégiens ont pu découvrir le fonctionnement d'une tourbière et la flore spécifique que l'on y rencontre.

SITE NATURA 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets »

Etude de la dynamique fluviale du bassin du gave de Pau 65

Après les crues de 2012 et 2013, l'étude de la dynamique fluviale, réalisée par Géodiag, a d'abord été mise en suspens le temps de la reconstruction. Divers travaux d'urgence ont été réalisés sur les cours d'eau concernés, d'autres sont prévus sur les deux années à venir et sont susceptibles de modifier le fonctionnement de ces cours d'eau (Bastan, Gave de Cauterets et Cambasque). Par ailleurs, des études sur la gestion dynamique de certains secteurs ont été lancées, notamment entre Villelongue et Agos-Vidalos. Dans ce contexte, il n'aurait pas été pertinent de poursuivre l'étude de la dynamique fluviale telle qu'elle était prévue sur certains cours d'eau ou partie de cours d'eau.

Ainsi, en concertation avec les partenaires techniques et financiers, il a été décidé de réorganiser et de réorienter l'étude : les cours d'eau (ou parties de cours d'eau) faisant l'objet de travaux sur plusieurs années, d'études et/ou de plan de gestion extérieurs ont été retirés de l'étude Géodiag. En contrepartie, certains cours d'eau qui présentaient des problématiques hydromorphologiques ont été ajoutés (notamment sur le Val d'Azun).

En fin d'année, l'étude dynamique a donc abouti à l'élaboration du programme pluriannuel de gestion (PPG) pour les cours d'eau concernés. Le Contrat de rivière du gave de Pau amont (2015-2019) comprend un PPG pour l'ensemble des cours d'eau du bassin versant. Il est constitué par le PPG établi par Géodiag et les plans de gestion élaborés en parallèle sur les autres secteurs que ceux de l'étude.

Les travaux en rivière prévus dans ce PPG prendront en compte les enjeux liés à la biodiversité et au réseau Natura 2000. Des préconisations en faveur des espèces et habitats remarquables ont en effet été rédigées et intégrées au PPG pour limiter les impacts potentiels des travaux en rivière ou en berges sur la biodiversité.

Suivi de l'impact des Mines de Pennaroya : recherche d'un nouvel indicateur

Les suivis réalisés dans le cadre du réseau qualité du Contrat de rivière mettent en évidence une problématique de contamination métallique (Plomb, Cadmium et Zinc) du gave de Cauterets par lessivage des anciennes mines de Pennaroya, situées en bordure de ce cours d'eau. Parallèlement, des études sur la biologie n'ont pas montré de différence dans les peuplements de truites fario et d'invertébrés entre l'amont et l'aval des mines. Cependant, des analyses sur les truites prélevées révèlent des taux particulièrement élevés en zinc, cadmium et plomb dans les reins, intestins, œufs et le foie.

Dans ce contexte, il apparait nécessaire d'approfondir l'état de connaissance de l'impact des mines sur la biologie aquatique, notamment par la mise en place de nouveaux indicateurs.

Les recherches effectuées ont conduit à l'utilisation d'un nouvel indicateur biologique spécialisé dans la contamination chimique et la toxicité des milieux aquatiques, plus particulièrement en métaux lourds. Cet indicateur est un invertébré d'eau douce : le gammare.

L'Agence de l'eau Adour Garonne souhaite porter une étude basée sur l'indicateur gammare pour évaluer l'impact de la pollution métallique provenant des mines sur la biologie aquatique du gave de Cauterets.

Deux campagnes d'exposition des gammares dans le milieu doivent être réalisées, l'une en basses eaux, l'autre en hautes eaux, avec un point situé à l'amont et un point situé à l'aval des mines pour chacune d'elle. La durée d'immersion des gammares varie de 7 à 21 jours en fonction des paramètres à étudier (analyses chimiques de bioaccumulation, analyse de toxicité sur l'alimentation et la reproduction). Les contaminants accumulés dans les organismes (cadmium, plomb, nickel, arsenic, chrome, cuivre, et zinc) seront ensuite dosés en laboratoire afin de déterminer le niveau de contamination chimique du cours d'eau. Les effets de cette contamination seront aussi étudiés en termes de mortalité, alimentation, neurotoxicité et fertilité.

L'animatrice Natura 2000 assure la coordination et l'appui technique local pour le bon déroulement de l'étude : choix des stations et des campagnes d'exposition, information et communication auprès des acteurs du territoire…

Inventaire des principales espèces végétales invasives des berges

Le DOCOB prévoit la mise en place d'une veille sur les espèces végétales invasives. Avec les dernières crues qui ont mis à nu une grande partie des berges, ces plantes très dynamiques profitent de l'espace libre pour s'étendre un peu plus sur les berges des gaves. Il est apparu important de dresser un premier état des lieux, afin d'identifier les principaux foyers de propagation, dans l'idée de mettre en place de futures interventions contre ces espèces (chantiers d'arrachage).

En 2014, une méthodologie de suivi des 5 principales espèces invasives des berges des cours d'eau du site a été élaborée par l'animatrice. Une réunion de présentation de la démarche avec les partenaires techniques a permis de valider la méthodologie proposée. Durant l'été, un stagiaire a été recruté afin de réaliser un inventaire de ces espèces sur l'ensemble du linéaire des gaves de Pau et de Cauterets. Il a également participé à un chantier d'arrachage de la Berce du Caucase (espèce invasive qui provoque de graves allergies) en partenariat avec le Parc National des Pyrénées.

Cet état des lieux est une première étape servant de base à une stratégie globale de gestion des espèces végétales invasives en berges et atterrissements des cours d'eau, qui sera mise en œuvre les années qui suivent, en partenariat avec les acteurs du territoire.

Impact des crues sur les parcelles engagées dans les MAET et prise en compte de la problématique des inondations dans le nouveau programme MAEC

Les crues de 2012 et 2013 ont durement touché certaines terres agricoles situées en bordure de cours d'eau : parties emportées par les flots, recouvertes de limons ou de galets. Le PLVG a mandaté la Chambre d'Agriculture pour qu'elle effectue un suivi attentif auprès des agriculteurs engagés dans des MAET et dont les terrains ont été impactés. Il s'agissait d'identifier les exploitants qui ne pourraient pas tenir leurs engagements suite à ces événements et d'en faire un bilan. Au total, 7 exploitations, 14.77

ha de prairies et 750 mètres linéaires (fossés, rigoles) ont fait l'objet de résiliation des contrats MAET. Les parcelles concernées étaient en effet beaucoup trop impactées pour retrouver rapidement leur usage agricole.

Avec le nouveau programme FEADER, le contenu des mesures proposées aux agriculteurs doit être modifié pour respecter ces nouvelles règles de financement. Dans ce contexte, un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été déposé pour 2015 et 2016 par la Chambre d'Agriculture sur le territoire du gave de Pau (élaboré avec l'appui de l'animatrice Natura 2000). Actuellement en cours d'examen par l'administration, les nouveaux engagements dans les MAEC démarreront en mai 2015 si le projet est retenu. Il permettra d'accompagner au mieux les agriculteurs dans la remise en état des parcelles et la consolidation de leur activité avec la dynamique du cours d'eau.

Animation foncière

Dans le cadre de la démarche de gestion foncière initiée lors de l'élaboration du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations, un travail de conventionnement avec la SAFER a démarré cette année. Il s'agit d'établir une convention de veille foncière en vue de l'acquisition de terrains agricoles situés en bordure de cours d'eau. Ce projet devra répondre à des objectifs de prévention des inondations, d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de préservation de la biodiversité, notamment des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Révision du périmètre

La démarche d'extension du périmètre du site a démarré en 2009 par la concertation avec les communes concernées. Son but est d'intégrer les zones humides et boisements alluviaux situés en bordure du gave, espaces qui représentent des enjeux majeurs de conservation pour le réseau Natura 2000. Il s'agissait également de rendre opérationnelles la plupart des fiches actions prévues au DOCOB. La procédure de révision inclue plusieurs phases de validation règlementaire. Après les premières étapes de 2012 et 2013, la France a notifié la proposition de révision du périmètre à la Commission européenne en 2014. L'arrêté modificatif viendra clore en 2016 la procédure de modification du périmètre.

En attendant, et au titre de la responsabilité de la France, ce nouveau périmètre et le FSD modifié sont maintenant les bases de la mise en œuvre des actions pour le maintien ou la restauration du bon état écologique des habitats et espèces du site.

Communication, sensibilisation : Publication de l'Infosite n°5

Le 5ème bulletin d'information annuel a été rédigé et sera publié début 2015. A destination du grand public, il présente les actions d'animation du DOCOB menées en 2014 et celles prévues pour l'année 2015.

n°4 / décembre 2013

Gaves de Pau et de Cauterets et gorges de Cauterets

Infosite Natura 2000

éditorial

sommaire

LES GRANDS PROJETS DU PAYS POUR 2015

Projet de territoire

Dans le cadre de sa transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 1er janvier 2015, le PLVG doit élaborer un projet de territoire qui sera la feuille de route du territoire pour les cinq prochaines années. Ce document élaboré en concertation et pour le compte des communautés de communes membres devra présenter une stratégie de territoire et un plan d'actions prévisionnel.

Nouvelles politiques contractuelles

L'élaboration du projet de territoire devrait nous permettre de négocier la signature d'un « Contrat Unique » avec la région Midi-Pyrénées et le Conseil Départemental, afin d'accompagner les projets de développement local. Le soutien des projets locaux sera également assuré grâce au programme Leader. Ce nouveau programme sera mis en œuvre sur le périmètre élargi des « Plaines et Vallées de Bigorre ».

Site Internet cyclo

Le site portail de l'offre cyclo en Vallées des Gaves sera mis en ligne avant la saison estivale. Ce site sera la vitrine du Pays en tant que destination cyclo de qualité. Cet outil permettra également d'informer l'internaute sur l'offre cyclo du territoire et de déclencher l'achat ou la réservation.

Validation du Contrat de Rivière et labellisation du PAPI

L'année 2015 verra l'aboutissement de deux années de travail qui ont permis d'élaborer un nouveau Contrat de Rivière, et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Ce programme qui est soumis à une labellisation nationale pourra être mis en œuvre dès l'automne 2015.

Compétence GEMAPI

Le Pays doit préparer cette année le transfert de cette compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations qui devrait intervenir au 1er janvier 2016. Cela nécessitera un travail approfondi de diagnostic sur le terrain, avec les collectivités compétentes, mais également un travail préparatoire des volets juridiques, financiers et fiscaux liés à l'impact de cette prise de compétences.

Premières actions forêt bois

Le PLVG organisera un séminaire de restitution du plan de mobilisation durable des ressources forestières au printemps 2015 et chaque commune se verra remettre une analyse propre à son territoire. En outre l'embauche d'un ingénieur forêt au sein du pôle développement permettra de lancer les premières actions : suivi de l'étude sur l'implantation à Lourdes d'une plate-forme de fabrication et stockage de plaquettes forestières répondant aux besoins de tout le territoire, mise en œuvre d'une structure unique de gouvernance…

Finalisation du diagnostic éclairage et poursuite de la sensibilisation à la RICE

Le diagnostic éclairage sera finalisé et restitué sur l'ensemble des 87 communes, ce qui offrira aux élus locaux des pistes d'actions pour améliorer leurs équipements et diminuer la pollution lumineuse. La sensibilisation liée à la RICE se poursuivra auprès des élus, des habitants et des visiteurs.

Mise en réseau des acteurs culturels

Le travail d'animation auprès des acteurs culturels du Pays va se poursuivre et des actions concrètes de mutualisation devraient être mises en œuvre. L'objectif étant de développer une offre culturelle harmonieuse et structurée à l'échelle de notre territoire.

Pôle d'Equilibre Territorial Rural
Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
4, rue Michelet
65100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98
Courriel : contact@plvg.fr
www.valleesdesgaves.com